

**ETUDE TECHNIQUE Foudre**

**IMPRIMERIE BANQUE DE FRANCE**  
**Projet Refondation**

**VIC-LE-COMTE (63)**



# IMPRIMERIE BANQUE DE FRANCE

## Projet Refondation

### VIC-LE-COMTE (63)

Référence document
<b>25 559</b>



**RESUME :**

Ce document représente l'Etude Technique Foudre du projet refondation de la **BANQUE DE FRANCE** basé sur la commune de **VIC LE COMTE** dans le département du **PUY DE DÔME (63)**.

Il a été rédigé au terme de la mission qui nous a été confiée par la société **WSP** dans le cadre de la prévention et de la protection contre le risque foudre.

L'objectif est de rendre les installations ICPE en conformité vis-à-vis de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

Il comprend : l'Etude Technique des spécifications de la protection contre les effets directs et indirects de la foudre, les mesures de prévention, ainsi qu'un tableau de synthèse des actions à entreprendre, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles.

Rédacteur	Vérification	Révision
Nom : <b>Patrick BOULEZ</b> Date : 22/03/2021 Visa 	Nom : <b>Philippe JONCOURT</b> Date : 23/03/2021 Visa 	<b>A</b>

**DIFFUSION :**

<p><b>WSP</b></p> <p>WSP France SAS Immeuble Le Quadrille 30 rue Edouard Nieuport 69008 – Lyon</p>	<p><b>INDELEC SUD-EST</b></p> <p>600, rue Maison Rose ZAC II de Mornant 69440 Mornant Tél : 04 78 48 37 37 Fax : 04 78 48 37 38 Email : <a href="mailto:sud-est@indelec.com">sud-est@indelec.com</a></p>
--	--

**TABLE DES MODIFICATIONS**

Rév	Chrono secrétariat	Date	Objet
A	RGC 25 559	11/03/2020	Etude Technique

**LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR WSP**

INTITULE	Fournis	Référence / Auteur
Etude de Dangers, dossier ICPE ou Résumé non technique	Oui	REFON-ESQ-WSP-SUR-PRI-ND-01
Arrêté Préfectoral (Rubrique ICPE le cas échéant)	Oui	REFON-DIA2-EOD-GEN-ICP-ANA-01
P.O.I (Plan d'Opération Interne)	Non	
Liste et implantation des EIPS ou MMR	Oui	REFON-ESQ-WSP-SUR-PRI-ND-01
Plans des réseaux enterrés (HT, BT, CFA, canalisations, terre et équipotentialité)	Non	
Synoptique Courant fort	Oui	INDELEC - Synoptique HTBT(Print)
Synoptique Courant faible	Non	
Plan de masse	Oui	REFON-APS-ATA-GEN-ARC-M-07-0007-F
Plan de coupe	Non	
Plan des façades	Non	
Plan de zonage ATEX	Non	
Analyse de Risque Foudre	Oui	ARF 25 558

**Tableau 1 : Liste des documents**

L'Etude Technique ci-après a été réalisée selon les informations et plans fournis par **WSP**, commanditaire de cette étude. En conséquence, la responsabilité de Indelec Sud-Est ne pourrait être remise en cause si :

- Les informations fournies se révèlent incomplètes ou inexactes,
- La non-présentation de certaines installations ou process,
- La présentation de l'entreprise est effectuée dans des conditions différentes des conditions réelles de fonctionnement,
- Des changements majeurs sont effectués postérieurement à la rédaction de ce document.

Enfin, il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1.1 OBJET .....	5
1.2 PRESENTATION GENERALE DU SITE .....	6
<b>2. DOCUMENTS RÈGLEMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
2.1 TEXTES REGLEMENTAIRES .....	7
2.2 NORMES DE REFERENCES .....	7
<b>3. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>8</b>
3.1 PRESENTATION GENERALE .....	8
3.2 LIMITE DE L'ÉTUDE TECHNIQUE .....	8
<b>4. CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre .....</b>	<b>9</b>
4.1 SYSTEME DE PROTECTION CONTRE LA Foudre (SPF) .....	9
4.2 MESURES DE PREVENTION EN CAS D'ORAGE .....	9
<b>5. DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>10</b>
5.1 CARACTERISTIQUES DES COURANTS FORTS .....	10
5.1.1 Réseau Normal .....	10
5.1.2 Réseau Secouru .....	10
5.1.3 Réseau Ondulé .....	10
5.1.4 Réseau photovoltaïque .....	10
5.2 CARACTERISTIQUES DES COURANTS FAIBLES .....	10
5.3 PROTECTION INCENDIE .....	11
5.4 MISE A LA TERRE DES INSTALLATIONS.....	11
5.5 LISTE DES CANALISATIONS ENTRANTES ET SORTANTES.....	11
5.6 SITUATIONS REGLEMENTAIRES .....	12
5.7 ZONES A RISQUES D'EXPLOSION .....	15
5.8 MESURES DE MAITRISE DES RISQUES.....	15
<b>6. TRAVAUX A REALISER - EFFETS DIRECTS DE LA Foudre .....</b>	<b>16</b>
6.1 DISPOSITIONS GENERALES .....	16
6.2 DIFFERENTS TYPES D'I.E.P.F.....	16
6.3 CHOIX DU TYPE D'I.E.P.F.....	19
6.4 MISE EN ŒUVRE DE L'I.E.P.F.....	19
6.4.1 Bâtiment Principal.....	19
6.4.2 Dispositifs de descente et mise à la terre.....	21
6.4.3 Mise à la terre des canalisations.....	28
6.4.4 Mise à la terre des panneaux photovoltaïques .....	29
<b>7. TRAVAUX A REALISER - EFFETS INDIRECTS DE LA Foudre .....</b>	<b>31</b>
7.1 PARAFoudRES SUR INSTALLATIONS PV .....	33
7.1.1 Principe de raccordement des parafoudres courant fort dans une installation PV.....	34
7.2 PROTECTION DES COURANTS FORTS.....	36
7.2.1 Détermination des caractéristiques des parafoudres type I et I + II.....	36
7.2.2 Détermination des caractéristiques des parafoudres type II .....	37
7.2.3 Raccordement .....	38
7.2.4 Dispositif de deconnexion .....	38
7.3 PROTECTION DES LIGNES DE TELECOMMUNICATION .....	40
7.3.1 Protection par parafoudre .....	40

<b>8.</b>	<b>PREVENTION DU PHENOMENE ORAGEUX .....</b>	<b>41</b>
<b>9.</b>	<b>REALISATION DES TRAVAUX .....</b>	<b>42</b>
<b>10.</b>	<b>VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>42</b>
10.1	VERIFICATION INITIALE.....	42
10.2	VERIFICATIONS PERIODIQUES .....	43
10.3	VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES .....	43
<b>11.</b>	<b>TABLEAU DE SYNTHESE .....</b>	<b>44</b>

## ANNEXES

**Annexe 1** : Note de calcul de la distance de séparation

**Annexe 2** : Notice de Vérification et de Maintenance

**Annexe 3** : Lexique

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Objet

Dans le cadre de la création du projet refondation **de l'IMPRIMERIE BANQUE DE FRANCE** basé sur la commune de **VIC LE COMTE**, une Etude Technique est réalisée.

Le site est soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et est donc concerné par l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire d'application.

L'Etude Technique, objet de ce document, est menée sur la base des résultats de l'Analyse du Risque Foudre réalisée par **INDELEC SUD EST**, détaillés dans le rapport **25 558**.

L'objectif de l'Etude Technique est de détailler les mesures de protection à mettre en œuvre qu'elles soient contre les effets directs (IEPF) ou indirects (IIPF) à savoir :

- Description des méthodes de conception utilisées pour les IEPF ;
- Préconisation des mesures de protection à mettre en œuvre en proposant les solutions les mieux adaptées et les plus rationnelles ;
- Description des protections internes (liaisons équipotentielles, parafoudres) ;
- Description des mesures de prévention à mettre en place en cas d'orage.



## **2. DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES**

### **2.1 Textes réglementaires**

**Arrêté du 4 octobre 2010** modifié relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

**Circulaire du 24 avril 2008** relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

### **2.2 Normes de références**

**NF EN 62 305-1** (C 17-100-1) – juin 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 1 : Principes généraux].

**NF EN 62 305-2** (C 17-100-2) – novembre 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 2 : Évaluation du risque].

**NF EN 62 305-3** (C 17-100-3) – décembre 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains].

**NF EN 62 305-4** (C 17-100-4) – décembre 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures].

**NF C 17-102** – septembre 2011 [Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage].

**NF C 15-100** – octobre 2010 [Installations électriques basse tension].

**Guide UTE C 15-443** – août 2004 [Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres].

**NF EN 61 643-11** – mai 2014 [Parafoudres pour installation basse tension].

**NF EN 61 643-12** – Parafoudres BT

**NF EN 61 643-21** – novembre 2001 [Parafoudres BT]

**NF EN 61 643-21\_A1** – juin 2009 [Parafoudres BT]

**NF EN 61 643-21\_A2** – juillet 2013 [Parafoudres BT]

**CEI 61 643-22** – novembre 2004 [Parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunications – Principes de choix et d'application].

**NF EN 62561-1/2/3/4/5/6/7** – Composants de système de protection contre la foudre (CSPF)

**Guide UTE C 15-712** - Juillet 2010 [Installations photovoltaïques]

**NF EN 61 643-32** – mai 2017 [Parafoudres pour installation photovoltaïque].

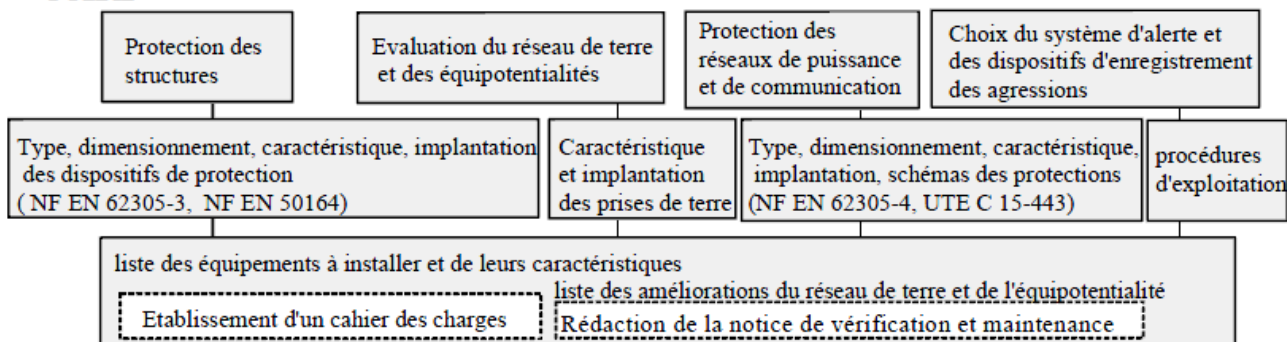


### 3. MÉTHODOLOGIE

#### 3.1 Présentation générale

Le déroulement de l'Étude Technique doit être conforme à la méthodologie développée dans l'Arrêté Ministériel du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire d'application.

## Selon l'ARF Etude technique du système de protection



#### 3.2 Limite de l'Étude Technique

L'Étude Technique réglementaire, traitée dans le présent document, ne concerne que le risque de type R1 (perte de vie humaine).

Elle ne concerne pas :

- **les risques de dommages aux matériels électriques et électroniques** qui ne mettent pas en danger la vie humaine,
- **les risques de pertes de valeurs économiques (risque R4),**
- **les risques d'impact** relatifs à un dommage physique (incendie/explosion).

Pour ces derniers risques, l'exploitant peut décider de façon purement volontaire d'aller au-delà des exigences réglementaires et mener des analyses de risque foudre complémentaires, voire de protéger une installation de façon déterministe.

## 4. CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

### 4.1 Système de protection contre la foudre (SPF)

- Le tableau suivant synthétise les mesures de protection à mettre en place :

Structure	Protection effets directs	Protection effets indirects
<i>Bâtiment principal</i>	Protection de niveau I	Protection de niveau I+
<i>B.A.I</i>	Risque Tolérable	Protection de niveau IV
<i>Screening</i>	Risque Tolérable	Risque Tolérable

**Tableau 2 : Synthèse des protections foudre**

- Les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) suivantes sont à protéger :

Structure	Organes de sécurité
Ensemble du site	Centrale de détection Incendie
	Onduleurs
	Equipements de sureté (Vidéosurveillance, etc)

**Tableau 3 : Synthèse des MMR**

### 4.2 Mesures de prévention en cas d'orage

L'Analyse de Risque Foudre ne prévoit pas la mise en place d'une procédure de Prévention pendant les périodes orageuses.

## 5. DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS

### 5.1 Caractéristiques des courants forts

#### 5.1.1 Réseau Normal

L'architecture CFO s'articulera autour de :

- 1 Poste de livraison relié au poste de livraison « PAPETERIE » existant,
- 3 Postes HT/BT « Bâtiment »
  - o Poste n°1 : Zones restauration, tertiaire, lignes feuilles, serre automatisée sécurisée, screening + Equipements extérieurs de la zone,
  - o Poste n°2 : Zones aval, Diras, magasin + Equipement extérieurs de la zone environnante,
  - o Poste n°3 : BAI+ Equipement extérieurs de la zone environnante (Parkings).
- 2 Postes HT/BT « Sureté »
- 1 Groupe Electrogène de sécurité

Le régime de neutre 410 V est TN/TNS.

#### 5.1.2 Réseau Secouru

Les armoires secourues du site en projet sont les suivantes :

- AGBT SECOURU
- TGBT SURETE N°1,
- TGBT SURETE N°2,
- TGBT GENERAL DE SECURITE.

#### 5.1.3 Réseau Ondulé

Le site dispose d'un réseau ondulé sécurisant une partie des installations électriques du site :

- Onduleur Sureté n°1,
- Onduleur Sureté n°2,
- Onduleur Bâtiment n°1,
- Onduleur Bâtiment n°2.

#### 5.1.4 Réseau photovoltaïque

Le site disposera d'une installation de réseau photovoltaïque dont la puissance et la localisation n'est à l'heure actuelle pas encore défini.

### 5.2 Caractéristiques des courants faibles

N'ayant aucune information à ce stade de l'étude, nous estimons que le projet sera raccordé au réseau ORANGE via une ligne cuivre souterraine.

### **5.3 Protection incendie**

Le bâtiment sera surveillé par un SSI de catégorie A associé à un équipement d'alarme de type 1. Le niveau de surveillance sera partiel, la détection incendie sera installée à l'exception des sanitaires et des escaliers, dans les circulations, les locaux régis par les ICPE et les locaux faisant l'objet d'un système d'extinction automatique à gaz conforme aux ICPE.

Des extincteurs à eau pulvérisés de 6 litres minimums seront répartis à raison de 1 appareil pour 200 m<sup>2</sup> de telle sorte que la distance à parcourir pour en atteindre un soit inférieure à 15 mètres.

Des hydrants seront positionnés sur le site de sorte d'être :

- A moins de 100m de l'accès extérieur de chaque cellule du Magasin général ou de la Serre.
- Ils seront distants entre eux de 150m (mesurés par les voies praticables aux engins de secours)

Des robinets d'incendie armés seront installés à proximité des issues et seront disposés de telle sorte qu'un foyer puisse être attaqué simultanément par deux lances sous deux angles différents. Un dispositif d'extinction automatique sera nécessaire dans la Serre si le papier a un grammage inférieur à 48g/m<sup>2</sup>. Dans le cas contraire, il ne sera pas obligatoire d'avoir un système d'extinction automatique et il sera alors nécessaire de présenter la stratégie d'extinction après détection aux services instructeurs. Celle-ci pourra s'appuyer sur l'intervention de moyens de secours internes et externes, la mise en place de réserve d'eau etc...

### **5.4 Mise à la terre des installations**

La prise de terre de chaque bâtiment sera réalisée par un câble en cuivre nu de 25mm<sup>2</sup> posé à fond de fouilles sur le plus grand périmètre de bâtiment, le ferrailage de la structure sera mis à la terre.

### **5.5 Liste des canalisations entrantes et sortantes**

Nous n'avons aucune information sur la présence de canalisations sur le site à ce stade de l'étude.

## 5.6 Situations Règlementaires

Les activités Classées au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Seuils	Installation	Remarques
1185-2	Emploi dans des équipements clos en exploitation	a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg : <b>DC</b>	Quantité cumulée de fluides susceptibles d'être présente dans équipements frigorifiques égale à 1 500 kg  <b>Déclaration avec contrôles périodiques</b>	La présence de fluides frigorifiques et les volumes associés ne sont pas encore déterminés
		b) Equipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg : <b>D</b>	Quantité cumulée de fluides susceptibles d'être présente dans équipements extinctions égale à 1 000 kg  <b>Déclaration</b>	La présence de fluides d'extinction et les volumes associés ne sont pas encore déterminés
1510-2	Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t	Le volume des entrepôts est : 2) supérieur à 50 000 m <sup>3</sup> , m et inférieur à 900 000 m <sup>3</sup> : <b>E</b>	Activité liée au regroupement et à la centralisation de l'ensemble des valeurs et matières sécurisées combustibles (papier, bois, plastique, encres, ...) dans une seule entité. Volume de la Serre automatisée de l'ordre de 52 000 m <sup>3</sup>  Activité liée au regroupement et à la centralisation des matières premières, articles d'emballage, pièces de rechange, ... dans une seule entité appelée Magasin principal. Volume de l'ordre de 13 000 m <sup>3</sup>  <b>Enregistrement</b>	
1530-3	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés	Le volume susceptible d'être stocké étant : 3) supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égale à 20 000 m <sup>3</sup> : <b>D</b>	Volume maximal stocké voisin de 7 000 m <sup>3</sup> .  <b>Déclaration avec contrôles périodiques</b>	
1987	Solvants organiques (Directive IED)		<b>Déclaration</b>	En attente des données qui seront fournies par le MOA le 30 novembre
2445-2	Transformation du papier, carton	La capacité de production étant : 2) supérieure à 1 t/j, mais inférieure à 20 t/j : <b>D</b>	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation de 9,6 t  <b>Déclaration</b>	Question à la DREAL : Les quantités représentent seulement la NOTA LAMINA. Faut-il cumuler toutes les machines ?

Rubrique	Intitulé	Seuils	Installation	Remarques
2450-A	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante : A) Offset utilisant des rotatives à séchage thermique, héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés	La quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est : a) supérieure à 200 kg/j : <b>A</b>	2 machines à séchage UV de flexographie avec une consommation maximale de vernis égale à 800 kg/j  <u>Autorisation</u>  Rayon d'affichage : 2 km	
2450-B	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles etc. utilisant une forme imprimante : B) Autres procédés, y compris les techniques offset non visées en A	La quantité d'encre consommée est : a) supérieure ou égale à 400 kg/j : <b>A</b> .	12 machines / Quantité totale : 1275 kg/j  <u>Autorisation</u>  Rayon d'affichage : 2 km	
2560	Travail mécanique des métaux et alliages	La puissance installée de l'ensemble des machines fixes <b>pouvant concourir simultanément</b> au fonctionnement de l'installation étant : 2) supérieure à 150 kW, mais inférieure à 1000 kW : <b>DC</b>	Puissance installée totale égale à  300 kW  <u>Déclaration avec contrôles périodiques</u>	Cette puissance peut évoluer
2564	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques ( <b>Suppr. : A. Pour les liquides organohalogénés ou des solvants organiques volatils</b> )	1. Hors procédé sous vide, le volume des cuves affectées au traitement étant : a. Supérieur à 1500 l : (E) b. Supérieur à 20 l, mais inférieur ou égal à 1500 l : (DC) c. Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l pour les autres liquides organohalogénés ou solvants organiques : (DC) 2. Pour les procédés sous vide, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 200 l : (DC)	Besoins pour nettoyage des écrans : 360 L  <u>Déclaration avec contrôles périodiques</u>	
2565-2a	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, 2 - Procédés utilisant des liquides	Le volume des cuves de traitement étant : a) Supérieur à 1 500 L : <b>E</b>	Volume total des cuves : 5 600 L : 2 cuves de 2700 L de nickelage et 1 cuve de 200 L de déchromage  <u>Enregistrement</u>	L'utilisation du procédé de nickelage est à confirmer. S'il n'est pas conservé, la rubrique sera en DC (volume de 200L pour le déchromage)
2565-3	Revêtement métallique ou traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, 3 - Traitement en phase gazeuse ou autres	Pas de seuil : <b>DC</b>	Une table d'argenture  <u>Déclaration avec contrôles périodiques</u>	
2575	Emploi de matières abrasives telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage.	La puissance <b>maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir</b> au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW : <b>D</b>	1 machine à polir de 30 kW  <u>Déclaration</u>	

Rubrique	Intitulé	Seuils	Installation	Remarques
2710-1	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 1. Collecte de déchets dangereux	La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 tonnes : <b>A</b>	Volume déchets dangereux stockés : 27 tonnes <b>Autorisation</b>  Rayon d'affichage : 1 km	
2710-2	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 2. Dans le cas de déchets non dangereux	Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m <sup>3</sup> : <b>E</b>	Volume déchets non dangereux : 1 100 m <sup>3</sup> <b>Enregistrement</b>	
2910-A2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971 ou 2931 et installations classées au titre des rubriques 3110.	A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1. La puissance thermique nominale de l'installation est : 2) Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW : <b>DC</b>	Puissance installée voisine pour une installation fonctionnant au gaz naturel de 3,4 MW <b>Déclaration avec contrôles périodiques</b>	Les 3,4 MW concernent uniquement la chaudière (et cette puissance pourrait être réévaluée si de la géothermie est mise en place. En revanche, <b>il faudra évaluer les puissances liées aux autres dispositifs de combustion</b> (groupes électrogènes...)
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs électriques	1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW : (D) 2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération(1) étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/ UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs : (D) (1) Puissance de charge délivrable cumulée	Besoins estimés à 55 kW, ateliers répartis dans différents locaux <b>Déclaration (si production d'hydrogène)</b>	Valider la puissance de 55 kW en calculant les puissances des onduleurs et des chariots. <b>Bien étudier la répartition des équipements dans les bâtiments</b> (peut influencer sur les dispositions constructives en termes de résistance au feu...)
4120-2	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition 2. Substances et mélanges liquides.	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t : <b>A</b> b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t : <b>D</b>	2 bains de Nickelage de 2 700 L chacun Soit une quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation de 7,2 t <b>Déclaration</b>	

### 5.7 Zones à risques d'explosion

Aucune zone ATEX Z0 ou Z20 ne peut être rencontrée à l'extérieur des installations et directement impactable par la foudre ou est confinée dans une enveloppe métallique d'épaisseur conforme à la norme 62305-3.

Le risque d'explosion ne sera donc pas retenu.

### 5.8 Mesures de maîtrise des risques

Les équipements dont la défaillance entraîne une interruption des moyens de sécurité et provoquant ainsi des conditions aggravantes à un risque d'accident sont à prendre en compte. La liste de ces équipements est la suivante avec leur susceptibilité à la foudre :

Organes de sécurité	Susceptibilité à la foudre
Extincteur	Non
RIA	Non
Onduleurs	Oui
Centrales de détection incendie	Oui
Equipements de sureté (Vidéosurveillance, etc)	Oui

**Tableau 4 : Liste des équipements de sécurité**

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par le Maître d'ouvrage.



## **6. TRAVAUX A REALISER - EFFETS DIRECTS DE LA Foudre**

### **6.1 Dispositions générales**

Son rôle est :

- D'intercepter les courants de foudre directs.
- De conduire les courants de foudre vers la terre.
- De disperser les courants de foudre dans la terre.

On détermine 2 types de protection : **isolée** et **non isolée**.

Dans une IEPF **isolée**, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière à ce que le trajet du courant de foudre maintienne une distance de séparation adéquate pour éviter les étincelles dangereuses (dans le cas de parois combustibles, de risque d'explosion et d'incendie, de contenus sensibles aux champs électromagnétiques de foudre).

Dans une IEPF **non isolée**, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière à ce que le trajet du courant de foudre puisse être en contact avec la structure à protéger, ce qui est le cas pour la majorité des bâtiments.

### **6.2 Différents types d'I.E.P.F**

Pour le système de capture, deux types de solutions peuvent être envisagés :

➤ La **protection par système passif** (norme NF EN 62305-3) consistant à répartir sur le bâtiment à protéger : des dispositifs de capture à faible rayon de couverture, des conducteurs de descente et des prises de terre foudre.

Ils peuvent être constitués par une combinaison des composants suivants :

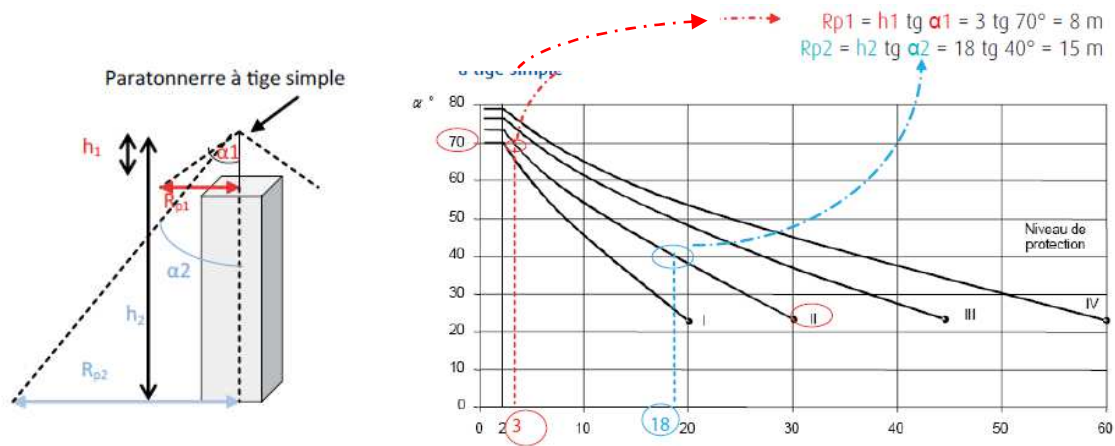
- tiges simples,
- fils tendus,
- cages maillées et/ou composants naturels...

Ces composants doivent être installés aux coins, aux points exposés et sur les rebords suivant 3 méthodes :

#### **○ Tiges simples**

Ce type d'installation consiste en la mise en place d'un ou plusieurs paratonnerres à tiges simples, en partie haute des structures à protéger.

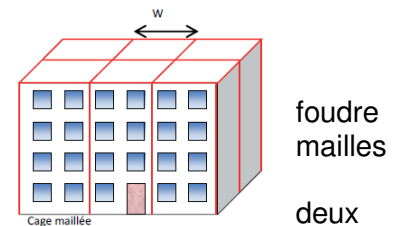
L'angle de protection concernant la zone protégée par ces tiges dépend du niveau de protection requis sur le bâtiment concerné et de la hauteur du dispositif de capture au-dessus du volume à protéger.



Détermination de l'angle de protection en fonction de la hauteur de la tige du paratonnerre et du niveau de protection

○ **Cages maillées**

La protection par cage maillée consiste en la réalisation sur le bâtiment d'une cage à mailles reliées à des prises de terre. Le système à cage maillée répartit l'écoulement des courants de entre les diverses descentes, et ceci d'autant mieux que les sont plus serrées. La largeur des mailles en toiture et la distance moyenne entre descentes dépendent du niveau de protection requis sur le bâtiment.

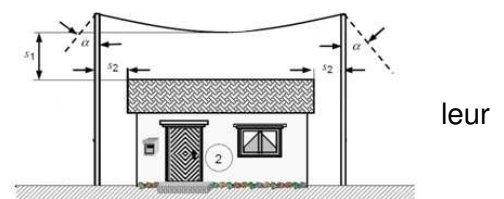


Niveau de protection Issu de l'ARF	Taille des mailles	Distances typiques entre les conducteurs (W)
IV	20 m x 20 m	20 m
III	15 m x 15 m	15 m
II	10 m x 10 m	10 m
I	5 m x 5 m	10 m

Largeur des mailles et distances habituelles entre les descentes et le ceinturage en fonction du niveau de protection

○ **Fils tendus**

Ce système est composé d'un ou plusieurs conducteurs tendus au-dessus des installations à protéger. Les conducteurs doivent être reliés à la terre à chacune de extrémité. L'installation de fils tendus doit tenir compte de la tenue mécanique, de la nature de l'installation et des distances d'isolement.



➤ La **protection par système actif** (norme NF C 17-102) avec mise en place de Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA) dont le rayon de couverture est amélioré par un dispositif ionisant.

Niveau de protection		Rayon de protection des PDA											
		I			II			III			IV		
Avance à l'amorçage		30	40	60	30	40	60	30	40	60	30	40	60
Hauteur au-dessus de la surface à protéger	2	11,4	15,0	18,6	12,6	15,6	20,4	15,0	18,0	23,4	16,8	19,8	25,8
	4	22,8	30,6	37,8	25,8	31,2	41,4	30,6	36,0	46,8	34,2	40,2	51,0
	5	28,8	37,8	47,4	33,0	39,0	51,6	37,8	45,0	58,2	42,6	50,4	64,2

Le tableau ci-dessus tient compte du coefficient de réduction de 40 % appliqué aux rayons de protection des PDA, conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 concernant les ICPE.

**Tableau 5 : Rayon de protection des PDA**

**Nota :** il est également possible de combiner des solutions passives et actives en fonction de la configuration des structures à protéger.

Les avantages et inconvénients de chaque type de protection sont listés dans le tableau suivant :

	Système passif	Système actif (PDA)
<b>Installation</b>	Contraignante sur des structures complexes et pour des niveaux de protection sévères.	Simplifiée car moins de matériels à installer.
<b>Maintenance</b>	Simplifiée, pas d'élément actif à contrôler.	Problème du contrôle du bon fonctionnement de la partie active (accessibilité, moyens de contrôle spécifiques).
<b>Efficacité</b>	Basée sur le modèle électrogéométrique. Apporte également une réduction des perturbations électromagnétiques rayonnées.	En cas de défaillance du système actif la protection devient partielle.
<b>Coût d'installation</b>	Pouvant être élevé sur des structures importantes.	Les PDA étant actifs, leur coût est supérieur à celui d'une tige simple. L'installation est cependant moins contraignante, d'où un coût global d'installation moindre.

**Tableau 6 : Avantages et inconvénients par SPF**

### 6.3 Choix du type d'I.E.P.F

La surface des bâtiments étant importante, nous conseillons de protéger ces zones à l'aide d'une protection par **paratonnerre à dispositif d'amorçage**, car :

- Une solution de protection par tiges simples et cages maillées serait complexe à mettre en œuvre et très onéreuse.
- L'utilisation de composants naturels n'est pas possible car les éléments métalliques de construction ne permettent pas de constituer des parties du SPF,
- La protection par fils tendus n'est applicable que pour les zones ouvertes ou bâtiment de petites tailles.

Les solutions proposées dans l'étude technique ont été étudiées en tenant compte du meilleur compromis entre les aspects techniques et économiques.

### 6.4 Mise en œuvre de l'I.E.P.F

#### 6.4.1 Bâtiment Principal

##### 6.4.1.1 Niveau de protection à atteindre

Le Bâtiment Principal doit être protégé par un **SPF de niveau I**.

##### 6.4.1.2 Dispositif de capture

Les travaux à mettre en œuvre sont :

- L'installation de **8 PDA** testables IN SITU,

Les caractéristiques des dispositifs de capture sont décrites dans le tableau suivant :

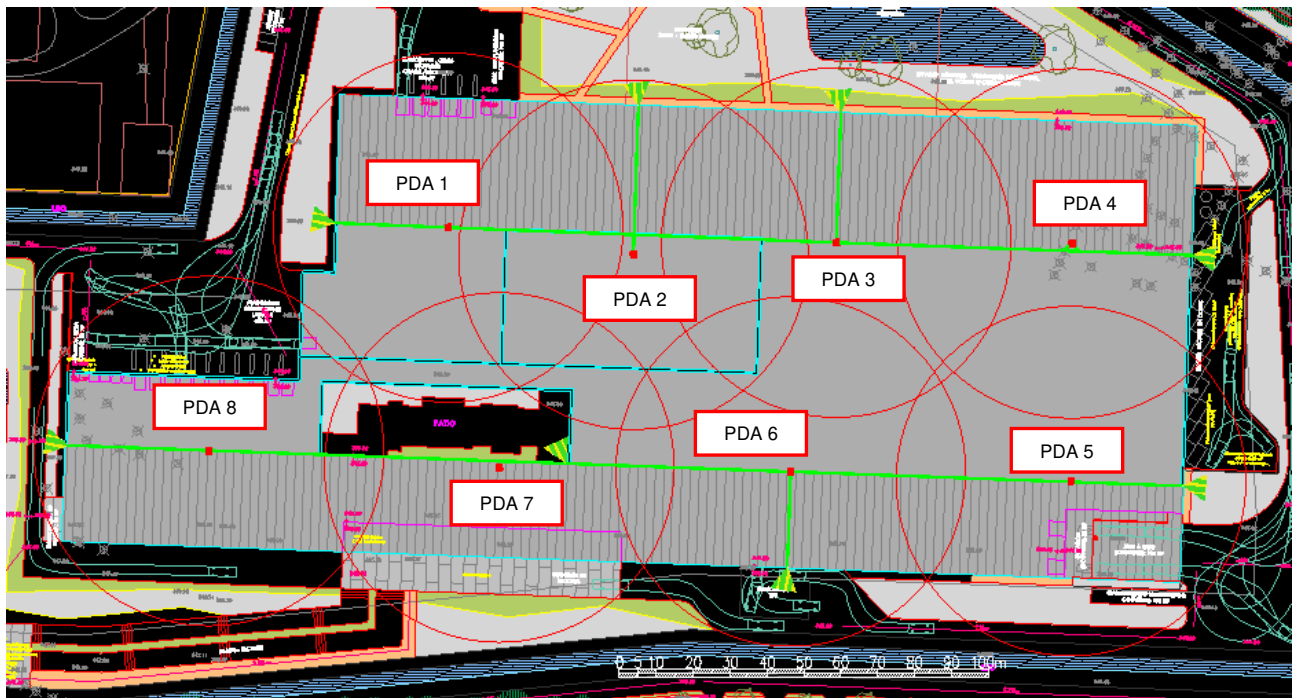
Paratonnerre	Hauteur des mâts	$\Delta t$	Niveau de protection	Rayon de protection
8 PDA	5 mètres	60 $\mu s$	I	47,4 m

**Tableau 7 : I.E.P.F à installer**

Le haut du PDA doit être installé à au moins 2 m au-dessus de la zone qu'il protège, y compris les antennes, les tours de refroidissement, les toits, les réservoirs, etc.





L'installation de paratonnerre testable à distance selon les recommandations du fabricant pourra être envisagée afin de réduire les coûts de vérifications (l'installateur devra fournir à l'exploitant le système de test en même temps que les PDA).

Afin de limiter le phénomène de tension de pas et de contact à proximité des descentes, des pancartes interdisant l'approche à moins de 3 mètres en cas d'orage devront être installées sur chaque descente.



**Plan 1 : Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre**

**Légende :**

	Rayon de protection 47,4 m (réduction des 40% appliquée)		PDA sur mât de 5 m
	Prise de terre à créer		Conducteur de descente à créer

**Tableau 8 : Légende des I.E.P.F à installer**

**Nota :** Seule l'implantation des conducteurs de descente et des prises de terre proposées dans notre étude, pourra être modifiée par l'installateur lors de la réalisation des travaux, à la seule condition que tout soit conforme aux normes en vigueur.

#### 6.4.2 Dispositifs de descente et mise à la terre

##### 6.4.2.1 Conducteurs de descente

Pour un SPF à dispositif d'amorçage non isolé, chaque PDA doit être connecté à au moins deux conducteurs de descente. Néanmoins, la norme NFC 17102 version 2011 nous indique que lorsque plusieurs PDA se trouvent sur le même bâtiment, les conducteurs de descente peuvent être mutualisés. Ainsi, s'il y a  $n$  PDA sur le toit, il n'est pas systématiquement nécessaire d'avoir  $2n$  conducteurs de descente mais un minimum de  $n$  conducteurs de descente spécifique est nécessaire.

**La distance de séparation** la plus défavorable calculée est de :  
(Le détail du calcul est présenté en annexe 1)

	PDA 1	PDA 2	PDA 3	PDA 4
Distance de séparation dans l'air	1,5 m	2,2 m	1,7 m	1,7 m
Distance de séparation dans le béton	3 m	4,4 m	3,3 m	3,3 m

	PDA 5	PDA 6	PDA 7	PDA 8
Distance de séparation dans l'air	1,4 m	1,4 m	0,5 m	1,7 m
Distance de séparation dans le béton	2,7 m	2,7 m	1 m	3,3 m

**Tableau 9 : Distances de séparation**

**L'ensemble des masses métalliques mises à la terre et des carcasses des spots d'éclairages/caméras devront être interconnectés au dispositif de descente par un conducteur de même nature que celui-ci en cas de non-respect de cette distance de séparation.**

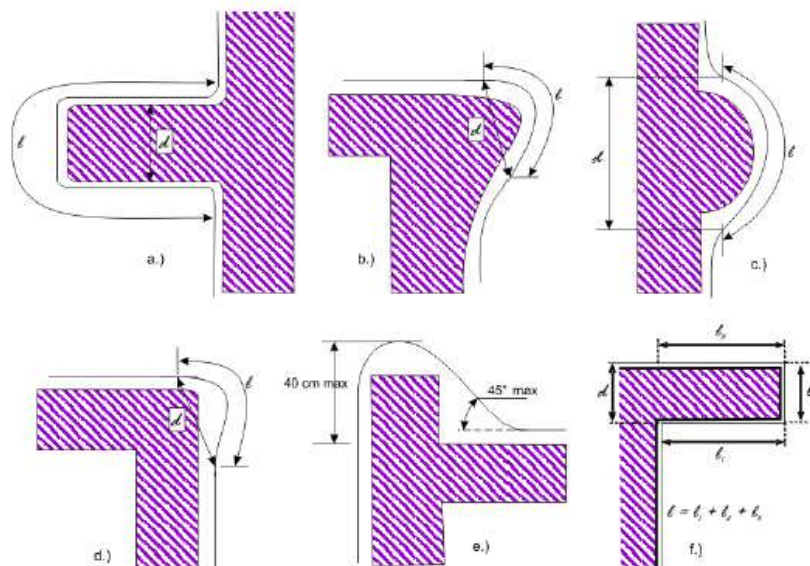
**Les courants forts/faibles devront être blindés (caméras, antenne hertzienne) ou protégés à l'aide de parafoudres (parafoudres BT et coaxiaux) en cas de non-respect de cette distance de séparation.**

### 6.4.2.2 Cheminement des conducteurs de descente

Les conducteurs de descente doivent être installés de sorte que leurs cheminements soient aussi directs et aussi courts que possible, en évitant les angles vifs et les sections ascendantes (les rayons de courbure doivent être supérieurs à 20 cm).

Les conducteurs de descente ne doivent pas cheminer le long des canalisations électriques ou croiser ces dernières.

Il convient d'éviter tout cheminement autour des acrotères, des corniches et plus généralement des obstacles. Une hauteur maximale de 40 cm est admise pour passer au-dessus d'un obstacle avec une pente de 45° ou moins. Il est rappelé que la règle principale pour le cheminement des conducteurs de descente est la distance de séparation calculé au chapitre 6.4.2.1 de cette étude.



$l$  : longueur de la boucle, en mètres  
 $d$  : largeur de la boucle, en mètres  
Le risque de rupture du diélectrique est évité si la condition  $d > l/20$  est respectée.

**Figure 2 : Formes de courbure des conducteurs de descente**

Les conducteurs de descente, pour les PDA, doivent être fixés à raison de **trois fixations par mètre** (environ tous les 33 cm).

Il convient que ces fixations soient adaptées aux supports et que leur installation n'altère pas l'étanchéité du toit. Les fixations par percements systématiques du conducteur de descente doivent être proscrites.

Tous les conducteurs doivent être connectés entre eux à l'aide de colliers ou raccords de nature identique, de soudures ou d'un brasage.

Il convient de protéger les conducteurs de descente contre tout risque de choc mécanique, à l'aide de fourreaux de protection, jusqu'à une hauteur d'au moins **2 m au-dessus du niveau du sol**.

#### 6.4.2.3 Matériaux et dimensions

Les matériaux et dimensions des conducteurs de descente devront respecter les prescriptions de la norme NF EN 62561.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et section minimale des conducteurs de capture, des tiges et des conducteurs de descente.

Matériau	Configuration	Section minimale
Cuivre, cuivre étamé, acier galvanisé à chaud, acier inoxydable	Plaque pleine (épaisseur min. 2 mm)	50 mm <sup>2</sup>
Aluminium	Plaque pleine (épaisseur min. 3 mm)	70 mm <sup>2</sup>

**Tableau 10: Nature des conducteurs de descente**

#### 6.4.2.4 Joint de contrôle

Chaque conducteur de descente doit être muni d'un joint de contrôle permettant de déconnecter la prise de terre pour procéder à des mesures.

Les joints de contrôle sont en général installés sur les conducteurs de descente en partie basse.

Pour les conducteurs de descente installés sur des parois métalliques ou les SPF non équipés de conducteurs de descente spécifiques, des joints de contrôle doivent être insérés entre chaque prise de terre et l'élément métallique auquel la prise de terre est connectée. Ils sont alors installés à l'intérieur d'un regard de visite (conforme à la NF EN 62561) comportant le symbole prise de terre.

#### 6.4.2.5 Compteur de coups de foudre

Selon l'article 21 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, les agressions de la foudre sur site doivent être enregistrées. Afin de comptabiliser les impacts de la foudre plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Un compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre,
- Un compteur de coups de foudre au niveau du parafoudre de type 1 dans le TGBT,
- Un abonnement de télécomptage à Météorage.

Dans notre cas, la solution retenue est le compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre. Il doit être situé de préférence juste au-dessus du joint de contrôle et être conforme à la NF EN 62561. Il faut au minimum **un compteur par paratonnerre**.



#### 6.4.2.6 Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Au regard des obligations à respecter au titre de la réglementation applicable aux travaux exécutés à proximité d'ouvrages souterrains ou aériens (Code de l'environnement) et conformément à la norme NF S70-003-1 d'application obligatoire, le responsable de projet peut faire le choix d'une procédure de DT-DICT conjointe lorsque le projet concerne une opération unitaire dont la zone d'intervention géographique est très limitée et dont le temps de réalisation est très court.

L'entreprise qui réalisera l'installation devra, dans le cadre du marché privé ou public, effectuer la procédure de déclaration DT/DICT conjointe au moyen de tout formulaire et document nécessaires conformément à la réglementation en vigueur. De même, ses intervenants devront être qualifiés AIPR, afin de respecter la réglementation.

#### 6.4.2.7 Prise de terre

**Une prise de terre de type B** (boucle) peut être réalisé si **le fond de fouille est supérieur ou égal à 50mm<sup>2</sup>**, sinon il y aura lieu de prévoir **une prise de terre type A au bas de chaque descente**.

Au total, **8 prises de terre** devront être créées afin de relier les installations à la terre.

**Les prises de terre type A** doivent satisfaire les exigences suivantes :

- la valeur de résistance mesurée à l'aide d'un équipement classique doit être la plus basse possible (**inférieure à 10 Ω**). Cette résistance doit être mesurée au niveau de la prise de terre isolée de tout autre composant conducteur.

- éviter les prises de terre équipées d'un composant vertical ou horizontal unique excessivement long (> 20 m) afin d'assurer une valeur d'impédance ou d'inductance la plus faible possible.

Deux configurations sont possibles pour réaliser une prise de terre **type A** :

➤ Patte d'oie

La prise de terre sera disposée sous forme de patte d'oie de grandes dimensions et enterrée à une profondeur minimum de 50 cm à l'aide de conducteurs de même nature et section que les conducteurs de descente, à l'exception de l'aluminium,

Exemple : trois conducteurs de 7 m à 8 m de long, enterrés à l'horizontale, à une profondeur minimum de 50 cm.

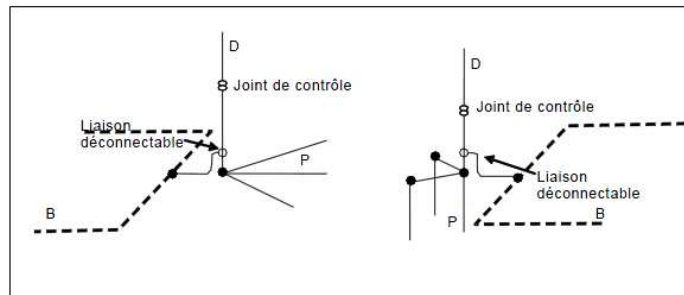
➤ Prise de terre ligne ou triangle

Chaque prise de terre type A sera composée de plusieurs électrodes verticales de longueur totale **minimum de 5 m (6m pour les PDA)** à une profondeur minimum de **50 cm** :

- disposées en ligne ou en triangle et séparées les unes des autres par une distance égale à au moins la longueur enterrée ;

- interconnectées par un conducteur enterré identique au conducteur de descente ou aux caractéristiques compatibles avec ce dernier.

**Le nombre minimal d'électrode de terre doit être de deux.**



D : conducteurs de descente  
B : boucle au niveau des fondations du bâtiment  
P : mise à la terre du SPF à dispositif d'amorçage

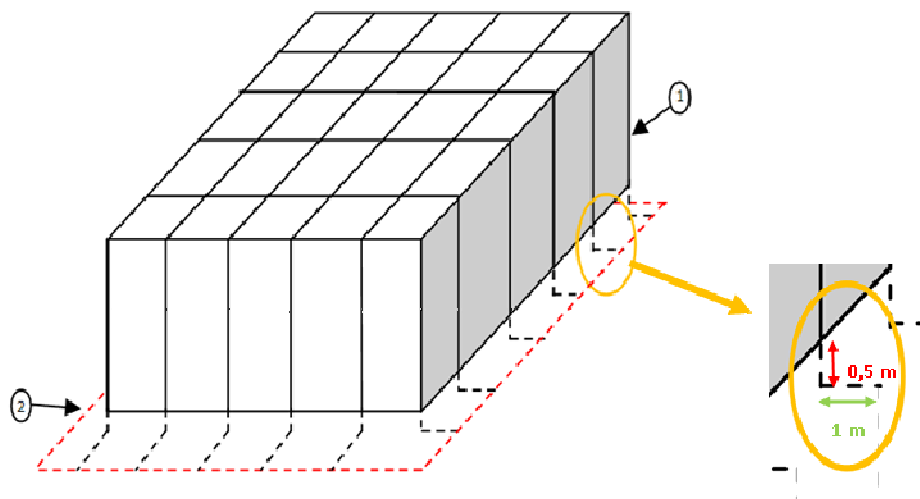
**Figure 3 : Schéma de principe « prise de terre »**

Pour les prises de terre selon NF EN 62305-3,

Configuration de la prise de terre **Type B** :

Cette disposition comprend soit une boucle extérieure à la structure en contact avec le sol sur une longueur d'au moins 80 % de la boucle, soit une prise de terre à fond de fouille, à condition qu'elle soit constituée d'un conducteur de 50 mm<sup>2</sup>. De plus, lorsqu'il s'agit d'une installation en PDA, il convient que chaque conducteur de descente soit au moins connecté à une électrode horizontale de longueur 4 m minimum ou à une électrode verticale de longueur 2 m minimum.

Il convient que la prise de terre en boucle soit, de préférence, enterrée à **au moins 0,5 m de profondeur et à au moins 1 m à l'extérieur des murs**.



**Schéma de principe « prise de terre type B »**

Les matériaux et dimensions des électrodes de terre devront respecter les prescriptions de la norme NF EN 62561.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et dimensions minimales des électrodes de terre.

Matériau	Configuration	Dimensions minimales			Observations
		Tige de terre Ø mm	Conducteur de terre	Plaque de terre mm	
Cuivre	Torsadé <sup>3)</sup>		50 mm <sup>2</sup>		Diamètre min. d'une torsade 1,7 mm
	Rond plein <sup>3)</sup>		50 mm <sup>2</sup>		Diamètre 8 mm
	Plaque pleine <sup>3)</sup>		50 mm <sup>2</sup>		Épaisseur min. 2 mm
	Rond plein	15 <sup>8)</sup>			Épaisseur min. paroi 2 mm
	Tuyau	20		500 x 500	Épaisseur min. 2 mm
	Plaque pleine			600 x 600	25 mm x 2 mm section Configuration de longueur minimale d'une plaque torsadée: 4,8 m
Acier	Rond plein galv. <sup>1), 2)</sup>	16 <sup>9)</sup>	Diamètre 10 mm		Épaisseur min. paroi 2 mm
	Tuyau galv. <sup>1), 2)</sup>	25			Épaisseur min. 3 mm
	Bande pleine galv. <sup>1)</sup>		90 mm <sup>2</sup>	500 x 500	Épaisseur min. 3 mm
	Plaque pleine galv. <sup>1)</sup>			600 x 600	30 mm x 3 mm section
	Treillis galv. <sup>1)</sup>				250 µm rayon minimum
	Rond cuivre plein revêtu <sup>4)</sup>	14			Revêtement Cu de 99,9 %
	Rond plein nu <sup>5)</sup>		Diamètre 10 mm		Épaisseur min 3 mm
	Nu ou galv. plaque pleine <sup>5), 6)</sup>		75 mm <sup>2</sup>		
	Torsadé galv. <sup>5) 6)</sup>		70 mm <sup>2</sup>		Diamètre min. d'une torsade 1,7 mm
	Profilé galvanisé en croix <sup>1)</sup>	50 x 50 x 3			
Acier inoxydable <sup>7)</sup>	Rond plein	15	Diamètre 10 mm		
	Plaque pleine		100 mm <sup>2</sup>		Épaisseur min. 2 mm

**Tableau 11 : Nature des prises de terre selon la norme**

#### 6.4.2.8 Dispositions complémentaires pour les prises de terre

Lorsque la résistivité élevée du sol empêche d'obtenir une résistance de prise de terre inférieure à 10 Ω à l'aide des mesures de protection normalisées ci-avant, les dispositions complémentaires suivantes peuvent être utilisées :

- ajout d'un matériau naturel non corrosif de moindre résistivité autour des conducteurs de mise à la terre ;
- ajout d'électrodes de terre à la disposition en forme de patte d'oie ou connexion de ces dernières aux électrodes existantes ;
- application d'un enrichisseur de terre conforme à la NF EN 62561-7 ;

**Lorsque l'application de toutes les mesures ci-dessus ne permettent pas d'obtenir une valeur de résistance inférieure à 10 Ω**, il peut être considéré que la prise de terre de Type A assure un écoulement acceptable du courant de foudre lorsqu'elle comprend une longueur totale d'électrode enterrée d'au moins :

- 160 m pour le niveau de protection I ;
- **100 m pour les niveaux de protection II, III et IV.**

Dans tous les cas, il convient que chaque élément vertical ou horizontal ne dépasse pas 20 m de long.

La longueur nécessaire peut être une combinaison d'électrodes horizontales (longueur cumulée L1) et d'électrodes verticales (longueur cumulée L2) avec l'exigence suivante :

$$160 \text{ (respectivement } 100 \text{ m)} < L1 + 2xL2$$

Pour une prise de terre de Type B, lorsqu'une valeur de 10 ohms ne peut être obtenue, il convient que la longueur cumulée des n électrodes supplémentaires soit de :

- 160 m pour le niveau de protection I (respectivement 100 m pour les autres niveaux de protection) pour une électrode horizontale ;
- 80 m pour le niveau de protection I (respectivement 50 m pour les autres niveaux de protection) pour les électrodes verticales ;
- ou une combinaison telle qu'expliquée ci-avant pour une prise de terre de Type A.

#### 6.4.2.9 Equipotentialité des prises de terres

Il convient de connecter les prises de terre au fond de fouille du bâtiment (ou aux terres des masses électriques si leur section est suffisante et si acceptées au préalable par la maîtrise d'ouvrage) à l'aide d'un conducteur normalisé (voir NF EN 62561) par un dispositif déconnectable situé de préférence dans un regard de visite comportant le symbole « *Prise de terre* ».

#### 6.4.2.10 Condition de proximité

Les composants de la prise de terre du SPF à dispositif d'amorçage doivent être à au moins **2 m de toute canalisation métallique ou canalisation électrique enterrée** si ces canalisations ne sont pas connectées d'un point de vue électrique à la liaison équipotentielle principale de la structure.

Pour les sols dont la résistivité est supérieure à 500  $\Omega$  m, la distance minimum est portée à 5 m.

#### 6.4.2.11 Tension de contact et de pas

Les risques sont réduits à un niveau tolérable si une des conditions suivantes est satisfaite :

- La probabilité pour que les personnes s'approchent et la durée de leur présence à l'extérieur de la structure et à proximité des conducteurs de descente est très faible.
- Les conducteurs naturels de descente sont constitués de plusieurs colonnes de la structure métallique de la structure ou de plusieurs poteaux en acier interconnectés, assurant leur continuité électrique.
- La résistivité de la couche de surface du sol, jusqu'à 3 m des conducteurs de descente, n'est pas inférieure à 5 k $\Omega$ m.

Si aucune de ces conditions n'est satisfaite, des mesures de protection doivent être prises contre les lésions d'être vivants en raison des tensions de contact et de pas telles que :

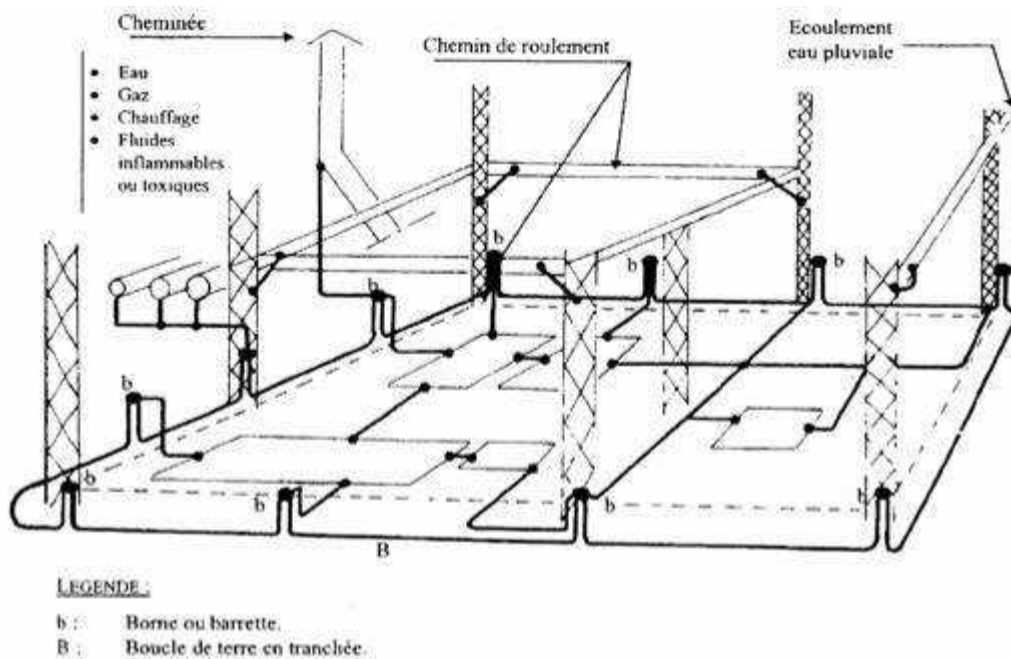
- l'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50  $\mu$ s, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé;
- des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

**Dans notre cas, la solution la plus adaptée est la mise en place de pancarte d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.**

### 6.4.3 Mise à la terre des canalisations

Il est rappelé que toutes les canalisations métalliques rentrantes et sortantes devront être raccordées au réseau de terre et de masse du bâtiment à leur point de pénétration (liaisons avec les remontées de prise de terre de préférence) suivant le principe de la figure suivante. Ces liaisons d'interconnexion au réseau de terre du bâtiment sont notamment à faire au niveau des canalisations métalliques transportant des produits à risque (canalisations de gaz combustible et médicaux en particulier)

Ces liaisons devront se faire par l'intermédiaire d'un conducteur normalisé NF EN 62305-3.



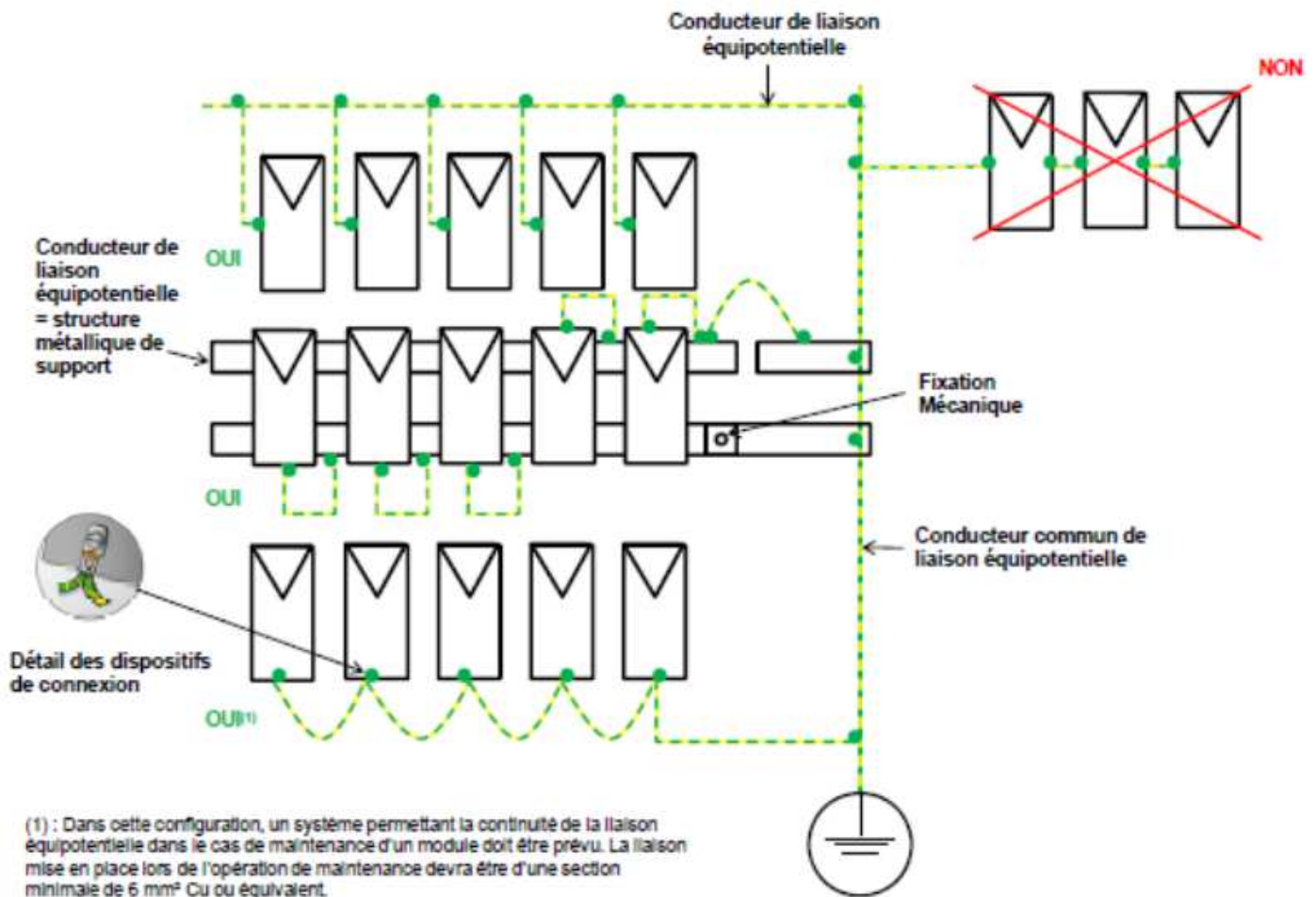
**Figure 4: Principe général de mises à la terre**

#### 6.4.4 Mise à la terre des panneaux photovoltaïques

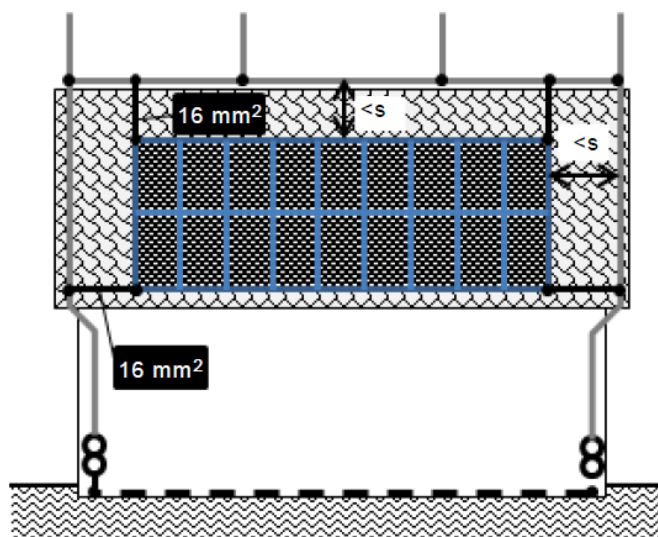
Les travaux à mettre en œuvre sont :

D'après la norme **IEC 61643-32** la mise à la terre des panneaux photovoltaïques devra être effectuée par un conducteur en Cuivre nu de section 16 mm<sup>2</sup> minimum, interconnecté aux structures métalliques de support des panneaux.

Ce réseau équipotentiel devra être interconnecté avec le réseau de terre du site, ainsi que le réseau de descente foudre.



**Figure 5 : Exemple de mise à la terre des panneaux photovoltaïques**



IEC

NOTE Il est recommandé de positionner le dispositif de capture du système de protection contre la foudre de manière à éviter un coup de foudre direct sur le groupe photovoltaïque et à réduire simultanément le plus possible les ombres produites sur les modules photovoltaïques.

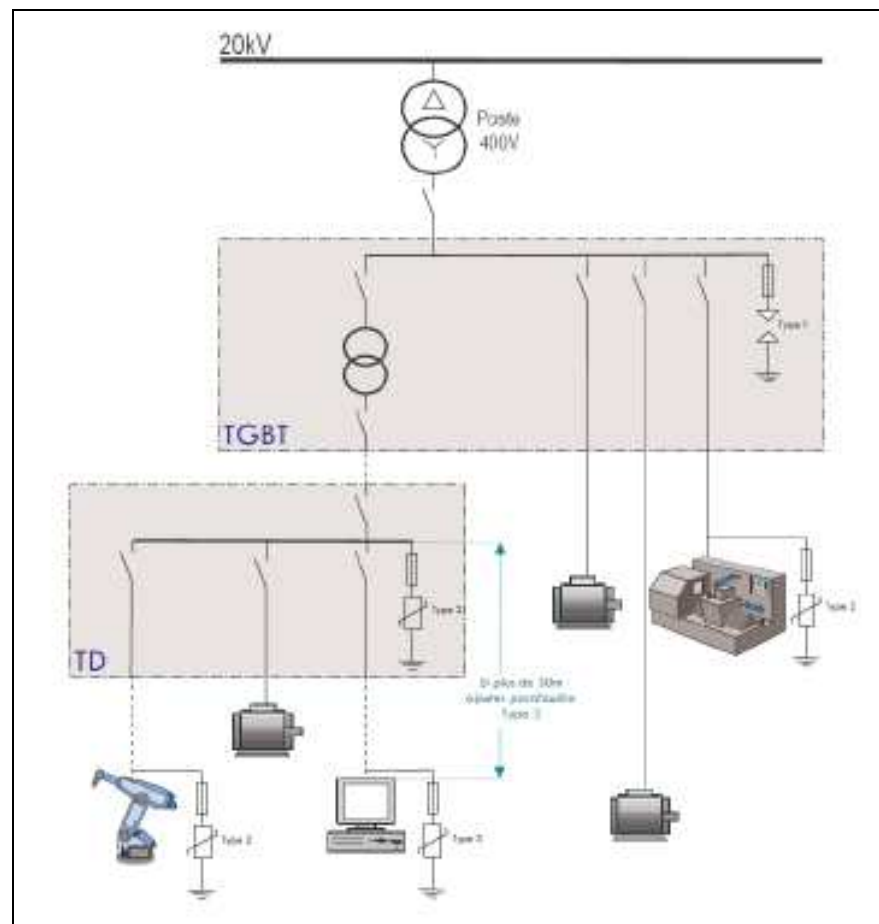
**Figure 6 : Exemple de bâtiment comportant une installation extérieure du système de protection contre la foudre – Dimensions des conducteurs de liaison équipotentielle en cas de non-maintien de la distance de séparation (s)**

## 7. TRAVAUX A REALISER - EFFETS INDIRECTS DE LA Foudre

Les résultats de l'analyse de risque aboutissent à une **protection obligatoire** contre les **effets indirects de niveau IV pour le B.A.I et de niveau I pour le Bâtiment Principal** sur le site de la **BANQUE DE FRANCE de VIC LE COMTE (63)**.

Une protection devra être mise en place :

- Au niveau de l'alimentation générale des bâtiments équipés de paratonnerres conformément aux obligations des normes NF EN 62305-4 et du guide UTE C 15-443.
- Sur les Équipements Importants Pour la Sécurité.
- Sur les canalisations conductrices provenant de l'extérieur des bâtiments (équipements en toiture, réseaux électriques, ...).



**Figure 7 : Principe de protection par parafoudres**



Nous préconisons :

<b>Bâtiment</b>	<b>Armoire</b>	<b>Préconisation</b>
<i>Local Groupe Electrogène</i>	<i>Groupe Electrogène</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
<i>POSTE HT/BT n°1</i>	<i>TGBT n°1</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
	<i>TGBT SURETE n°1</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
	<i>TGS n°1</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
	<i>Scening</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
<i>POSTE HT/BT n°2</i>	<i>TGBT n°2</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
	<i>TGBT SURETE n°2</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
	<i>TGS n°2</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
	<i>Armoire production de froid restauration</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2
<i>POSTE HT/BT n°3</i>	<i>TGBT n°3</i>	Installation d'un Parafoudre de type 1+2

**Tableau 12 : Protection type 1+2**

<b>Bâtiment</b>	<b>Armoire</b>	<b>Préconisation</b>
<i>Onduleur sureté n°1</i>	<i>Poste HT/BT n°1</i>	Installation d'un Parafoudre de type 2 si la longueur de câble entre TGBT n°1 SECOURU et l'onduleur sureté n°1 > 10m
<i>Onduleur n°1</i>	<i>Poste HT/BT n°1</i>	Installation d'un Parafoudre de type 2 si la longueur de câble entre TGBT n°1 SECOURU et l'onduleur sureté n°1 > 10m
<i>Onduleur sureté n°2</i>	<i>Poste HT/BT n°2</i>	Installation d'un Parafoudre de type 2 si la longueur de câble entre TGBT n°2 SECOURU et l'onduleur sureté n°2 > 10m
<i>Onduleur n°2</i>	<i>Poste HT/BT n°2</i>	Installation d'un Parafoudre de type 2 si la longueur de câble entre TGBT n°2 SECOURU et l'onduleur sureté n°2 > 10m
<i>Ensemble du site</i>	<i>Centrale de détection Incendie</i>	Installation d'un Parafoudre de type 2
<i>POSTE HT/BT n°1</i> <i>POSTE HT/BT n°2</i> <i>POSTE HT/BT n°3</i>	<i>Recharge Véhicules Electriques</i>	Installation de Parafoudres de type 2
<i>POSTE HT/BT n°1</i> <i>POSTE HT/BT n°2</i> <i>POSTE HT/BT n°3</i>	<i>Eclairage Extérieur</i>	Installation de Parafoudres de type 2

**Tableau 13 : Protection type 2**

Bâtiment	Installation	Préconisation
Ensemble du site	Répartiteur FT	Parafoudres CFA de type 1 sur lignes télécom exploitées et mise à la terre des paires inertes

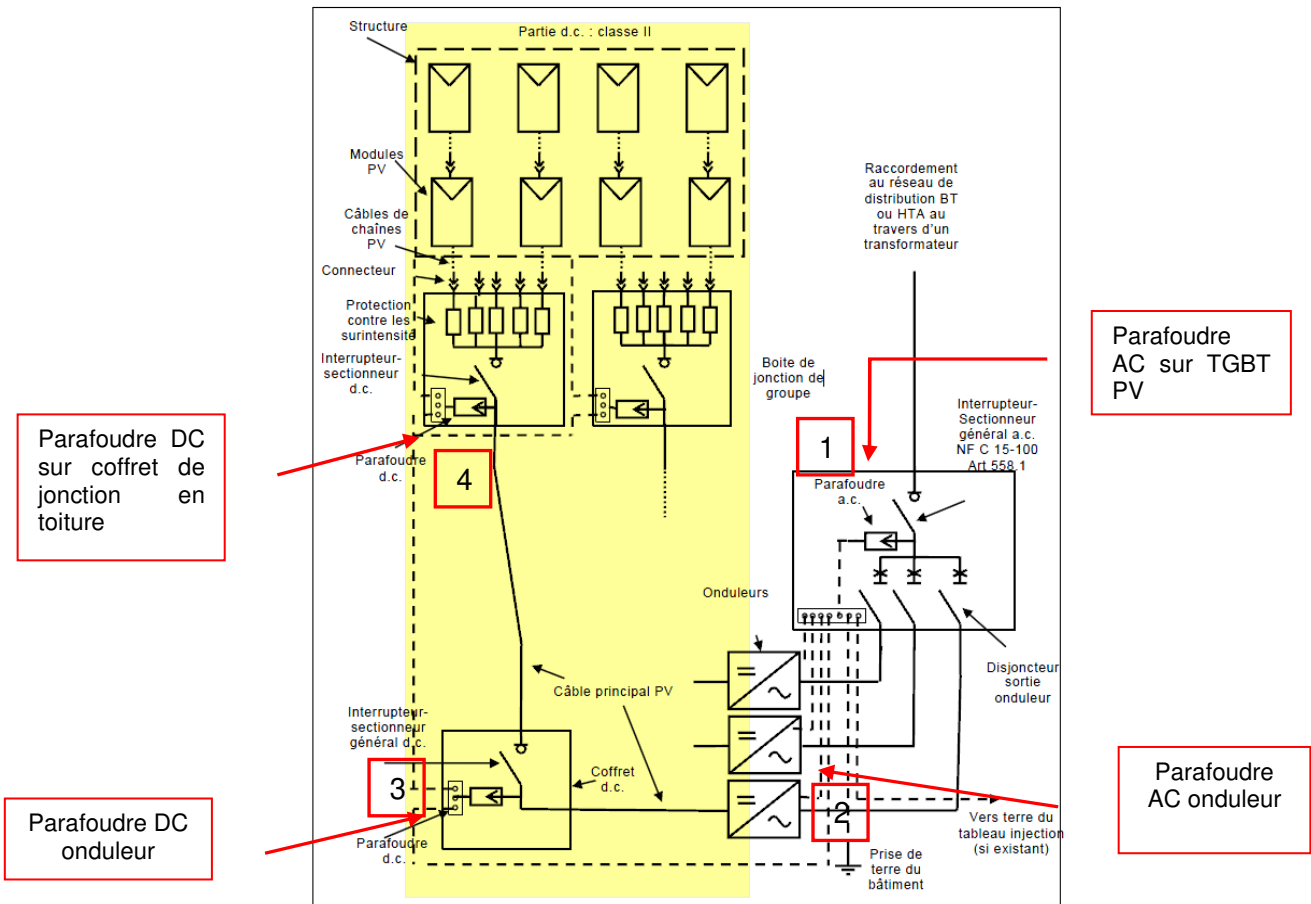
**Tableau 14 : Protection CFA**

### 7.1 **Parafoudres sur installations PV**

Des protections par parafoudres devront être installées sur différentes armoires et coffrets électriques afin de protéger l'ensemble du réseau de production d'énergie photovoltaïque selon UTE 15-712 et IEC 61 643-32.

Installation	Emplacement	Type de protection
Centrale PV	1	Parafoudre A.C. Type 1+2 à installer sur le TGBT PV (si indépendant du TGBT de raccordement)
	2	Parafoudre Type 2 (Type 1 en cas de non-respect de la distance de séparation avec SPF en toiture) à installer coté A.C. des onduleurs
	3	Parafoudre Type 2 (Type 1 en cas de non-respect de la distance de séparation avec SPF en toiture) à installer coté D.C. des onduleurs
	4	Parafoudre D.C. Type 2 (Type 1 en cas de non-respect de la distance de séparation avec SPF en toiture) à installer sur chaque boîte de jonction de groupe en toiture

**Tableau 15 : Protection parafoudre pour installation PV**

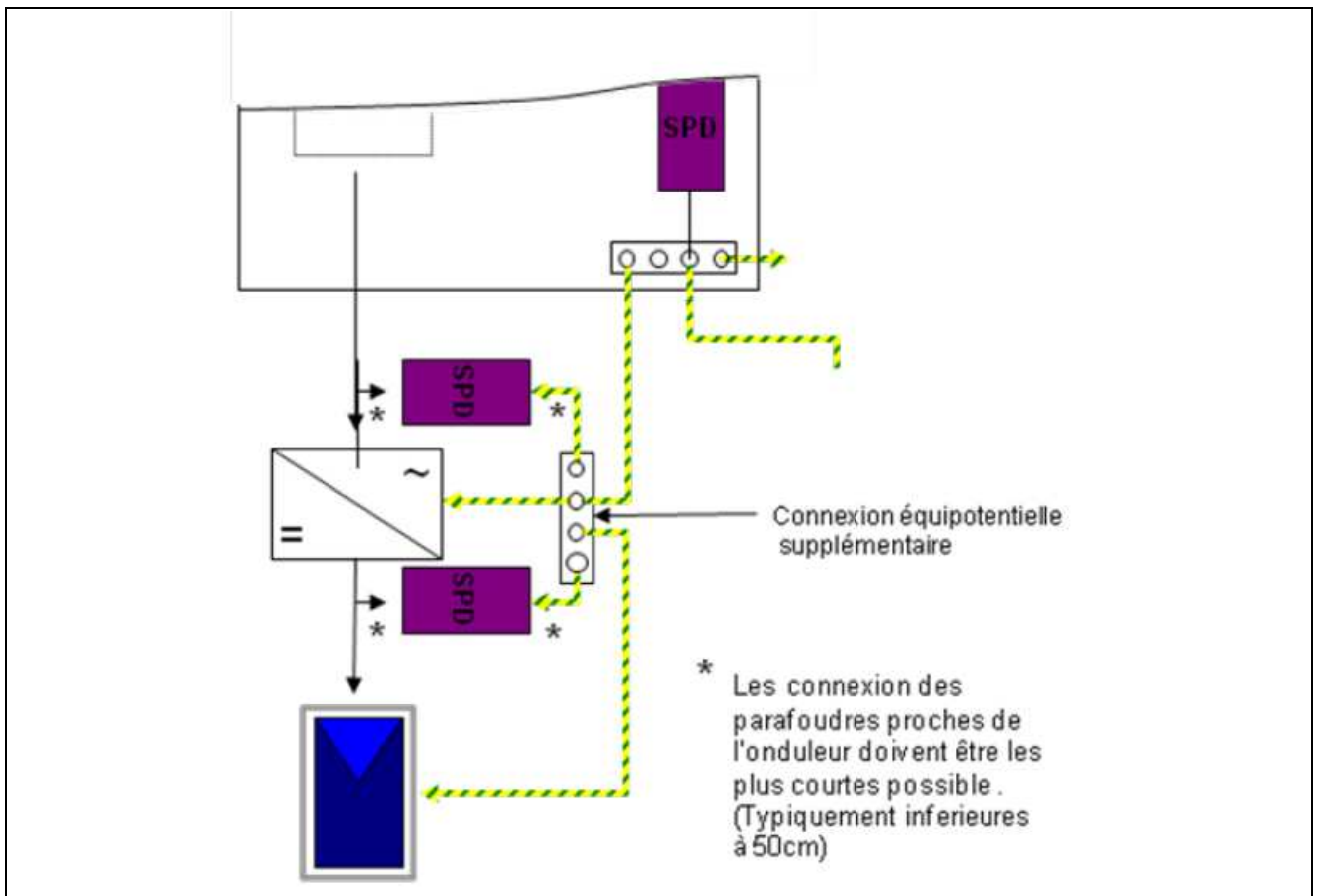


**Figure 8 : Implantation des parafoudres sur l'installation PV. (UTE 15-712)**

**7.1.1** Principe de raccordement des parafoudres courant fort dans une installation PV

Le raccordement du parafoudre doit être réalisé de la manière la plus courte et la plus rectiligne possible afin de réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE.

La longueur cumulée de conducteurs parallèle de raccordement du parafoudre au réseau devra être **strictement inférieure à 0,50 m (L1+L2)**.



**Figure 9 : Distances à respecter pour le câblage des parafoudres**

La mise en œuvre doit être réalisée conformément à la norme IEC 61643-32.

Afin de privilégier la continuité des installations électriques, les dispositifs de protection des parafoudres respecteront **les règles de sélectivité**.

## 7.2 Protection des courants forts

### 7.2.1 Détermination des caractéristiques des parafoudres type I et I + II

Ces protections sont conçues pour être utilisées sur des installations où le « risque foudre » est très important, notamment en présence de paratonnerre sur le site. Ces parafoudres doivent être soumis aux essais de classe I, caractérisés par des injections d'ondes de courant de type 10/350 µs, représentatives du courant de foudre généré lors d'un impact direct.

Pour le dimensionnement des parafoudres de **TYPE 1**, la norme NF EN 62305 -1 précise que lorsque le courant de foudre s'écoule à la terre, il se divise en 2 :

- ⇒ 50 % vers les prises de terre ;
- ⇒ 50 % dans les éléments conducteurs et les réseaux pénétrant dans la structure.

#### Calcul du courant $I_{imp}$ des parafoudres de type 1 (et type 1+2) :

Le courant  $I_{imp}$  est le courant que doit pouvoir écouler le parafoudre de type 1 sans être détruit. Les parafoudres protégeant les lignes extérieures doivent avoir une tenue en courant compatible avec les valeurs maximales de la partie de courant de foudre qui va s'écouler à travers ces lignes.

Il dépend de :

- la moitié du courant crête du coup de foudre défini dans la NF EN 62305-1 (donné dans le tableau ci-dessous en fonction du niveau de protection).

Premier choc court			Niveau de protection			
Paramètres du courant	Symbole	Unité	I	II	III	IV
Courant crête	$I$	kA	200	150	100	

Niveau I+ :	300	0,005
-------------	-----	-------

**Tableau 16: Valeurs du courant de foudre direct  $I_{imp}$  max**

- du nombre de pôles.

Ce courant est donné par la formule suivante :

$$I_{imp} = \frac{0,5}{n \times m} \times I_{imp} \text{ max}$$

Où  $n$  est le nombre de réseaux rentrants incluant câbles électriques (excepté les lignes téléphoniques) et conduites métalliques et  $m$  nombre de pôles du câble électrique concerné.

	Bâtiment principal	B.A.I
Régime de neutre	TN/TNS	TN/TNS
Pour le n	7	3
Pour le m	3	3
$n \times m =$	21	9
Calcul le plus défavorable ( $0,5 / (n \times m) \times 100 =$	-	5,56
Calcul le plus défavorable ( $0,5 / (n \times m) \times 300 =$	7,14	-

**Tableau 17 : Calcul du  $I_{imp}$**

La norme NF C 15100 impose un minimum de **12,5 kA**.

On retrouve ainsi les résultats suivants :

**Caractéristiques :**

- Régime de neutre : **TN/TNS**
- Tension maximale en régime permanent :  **$U_c \geq 253V$  / 400 V pour IT**
- Intensité de court-circuit à respecter :  **$I_{cc} \geq I_{k3}$**
- Courant maximum de décharge (onde 10/350  $\mu s$ ) :  **$I_{imp} \geq 12,5$  kA**
- Niveau de protection :  **$U_p \leq 1,5$  kV / 1,8 kV pour IT**

Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

7.2.2 Détermination des caractéristiques des parafoudres type II

Ces protections sont destinées à être installées à proximité des équipements sensibles. Ces parafoudres sont soumis à des tests en onde de courant 8/20 $\mu s$  (essais de classe II).

Ces parafoudres de type II sont à placer en **coordination** avec les parafoudres de type I (type I+II) implantés en amont.

En cas d'absence d'armoire divisionnaire à proximité des équipements à protéger, des coffrets parafoudre devront être installés.

**Caractéristiques :**

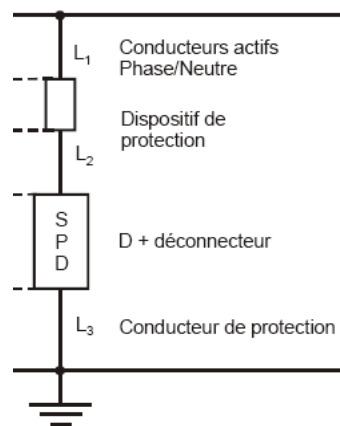
- Régime de neutre : **TN/TNS**
- Tension maximale en régime permanent  **$U_c \geq 253V$  / 400 V pour IT**
- Intensité de court-circuit à respecter :  **$I_{cc} \geq I_{k3}$**
- Courant nominal de décharge (onde 8/20  $\mu s$ )  **$I_n \geq 5$  kA**
- Niveau de protection  **$U_p \leq 1,5$  kV / 1,8 kV pour IT**

### 7.2.3 Raccordement

Les parafoudres seront raccordés au niveau du jeu de barres principal de l'armoire.

Le raccordement devra être réalisé de la manière la plus courte et la plus rectiligne possible afin de réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE.

La longueur cumulée de conducteurs parallèles de raccordement du parafoudre au réseau devra être **strictement inférieure à 0,50 m (L1+L2+L3)**.



**Figure 10 : Principe de câblage d'un parafoudre**

La mise en œuvre doit être réalisée conformément au guide UTE C 15-443 et à la norme NF EN 62305-4.

### 7.2.4 Dispositif de déconnexion

Il est prévu un dispositif de protection contre les courants de défaut et les surintensités (Fusibles, disjoncteurs...). Ce dispositif doit respecter les exigences mentionnées par le fabricant du parafoudre installé.

Le dispositif de protection devra permettre une bonne tenue aux chocs de foudre, ainsi qu'une résistance aux courants de court-circuit adaptée et devra garantir la protection contre les contacts indirects après destruction du parafoudre. Une signalisation par voyant mécanique indique le défaut et/ou un contact inverseur permet d'assurer le report d'alarme à distance.

L'installateur devra dimensionner le dispositif de protection en fonction de la note conjointe Qualifoudre / F2C sur les dispositifs de protection en amont des parafoudres et des recommandations des fabricants de parafoudres.

Pour information, vous trouverez ci-après le document « processus de choix et installation des déconnecteurs des parafoudres de type 1 » établi selon cette note.

La tenue du Dispositif de Protection contre les Surintensités de l'Installation (DPSI) en onde 10/350, n'est généralement pas connue du fabricant. Aussi le cas idéal de choix est le suivant :

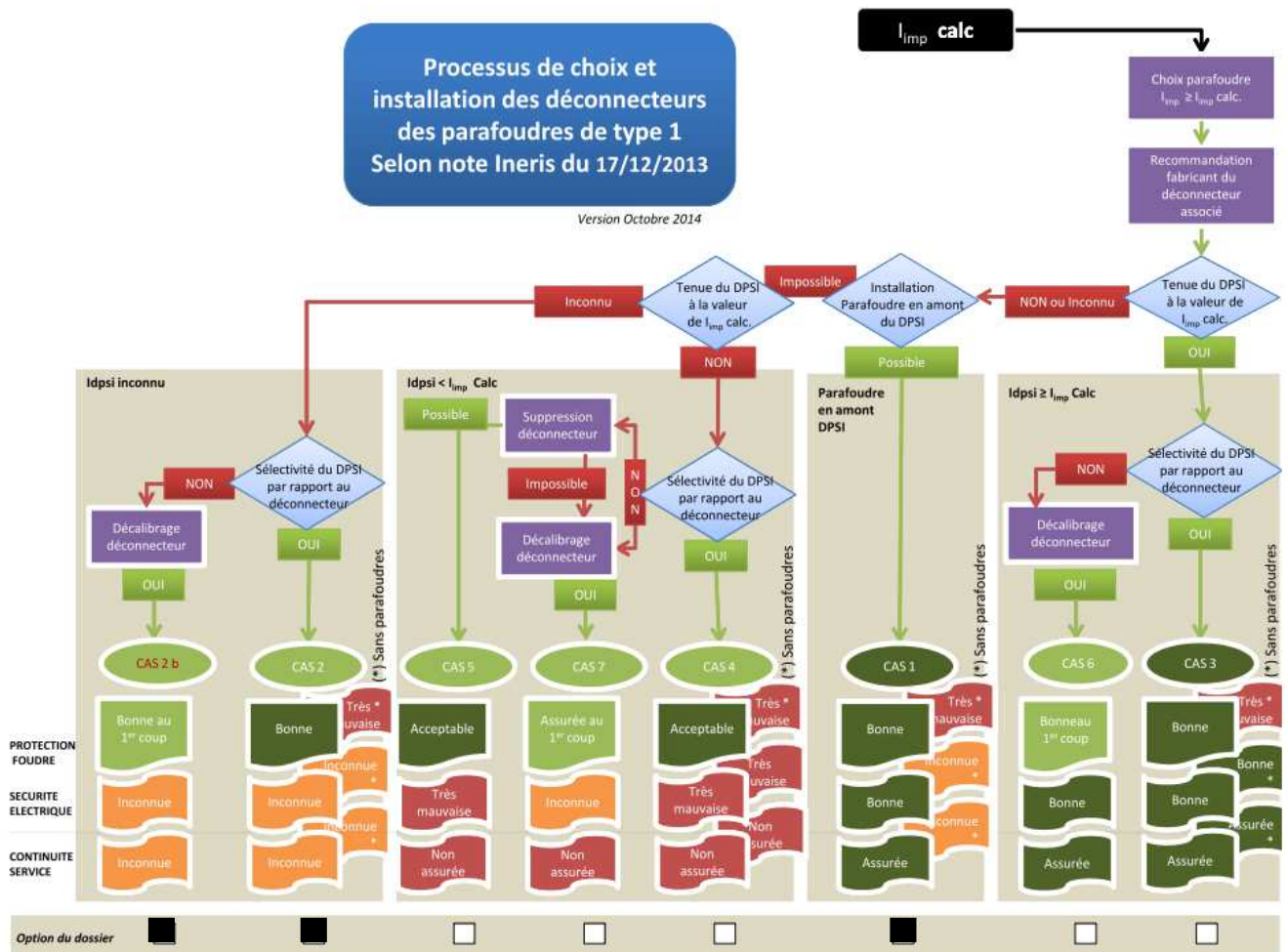
- Cas 1 : Installation des parafoudres en amont du DPSI. (Cf. document). Dans ce cas la protection foudre, la sécurité électrique, et la continuité de service sont assurées.

Pour autant l'installation des parafoudres peut être difficile, contraignante à réaliser : obligation d'intervention sous tension ou coupure du poste d'alimentation...

Si le cas 1 ne s'avère pas réalisable, le cas 2 doit être envisagé, avec une inconnue qui subsiste sur le comportement du DPSI en cas de surtension vis-à-vis des critères de sécurité électrique et de continuité de service (étant donné sa présence en amont du parafoudre et son déconnecteur).

Cette inconnue existait déjà avant l'implantation de parafoudres dans l'installation électrique.

Cas 2 ou cas 2 b (Cf. document). Dans ce cas, la protection foudre est assurée, la sécurité électrique et la continuité de service sont inconnues.



**Figure 11 : Dispositifs de déconnexion des parafoudres de type 1**



### 7.3 Protection des lignes de télécommunication

#### 7.3.1 Protection par parafoudre

Ces parafoudres doivent être conformes aux normes NF EN 61643-21 et -22.

Ils sont adaptés aux exigences des différents réseaux entrant dans la structure à protéger :

- Réseau **Telecom** : protection des équipements PABX, modems, terminaux, ...
- Réseau **industriel** : protection d'automates, systèmes de télégestion, télétransmetteurs, sondes, capteurs, servomoteurs, centrales de contrôle d'accès, d'incendie, ...
- Réseau **informatique** : protection des réseaux inter-bâtiment

Le tableau E.2 de l'annexe E de la NF EN 62305 -1 donne, pour les réseaux de **communication**, les surintensités de foudre susceptibles d'apparaître lors des impacts de foudre.

Le courant impulsionnel de foudre ( $I_{imp}$  – onde 10/350  $\mu$ s) des parafoudres doit être  $>$  ou  $=$  aux valeurs reprises ci-dessous en fonction des niveaux de protection.

Niveau de protection $N_p$	
I-II	III-IV
<b><math>I_{imp}</math> minimum du parafoudre (en kA) en onde 10/350 <math>\mu</math>s</b>	
2	1

**Tableau 18 : Valeur de l' $I_{imp}$**

Pour les réseaux écrantés, ces valeurs peuvent être réduites d'un facteur 0,5.

Pour la **sélection** de ces parafoudres, il faut tenir compte des paramètres suivants :

- Caractéristiques de la ligne à protéger : ISDN, ADSL
- Nombre de lignes à protéger
- Type d'installation souhaitée : boîtier mural, répartiteur, rail DIN,...
- Ergonomie : modules débrochables.

**Des parafoudres courants faibles devront être installés au niveau des arrivées Télécom.**

**Pour ce faire, le maître d'ouvrage devra donner à l'installateur le nombre et les caractéristiques des lignes à protéger (type de signal, tension, ...), sans quoi ces protections ne pourront être chiffrées et installées.**

Les paires non utilisées ainsi que le support métallique de la tête de ligne devront être mis à la terre.

## 8. PREVENTION DU PHENOMENE ORAGEUX

Cette étude évoque également l'aspect prévention vis-à-vis des risques foudre en présence de personnel exposé aux orages ou lors de manipulation de produits et/ou matériels dangereux.

Selon l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, « *les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site* », et « *tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (... coup de foudre...) sont consignés dans le carnet de bord* ».

Pour permettre de manière fiable de faire évacuer les zones ouvertes, le système d'alerte, à l'approche d'un front orageux, peut être :

- soit un service local de détection des orages et/ou fronts orageux par réseau national METEOFRANCE,



- soit un système local de détection par moulin à champ type Détectstorm ou équivalent.



En effet, lors de l'approche ou de la formation d'une cellule orageuse, le champ électrostatique au sol varie de façon importante (de 150 V/m à 15Kv/m en période orageuse).

Un dispositif (moulin à champ) mesure localement cette variation et informe le décideur sur la façon de gérer cette situation à risque.

Une fiche d'enregistrement pour chaque appel sera remplie et les datations du début et de fin d'alerte précisées. Une procédure sera alors mise en place et tout dépotage interdit jusqu'à la levée de l'alerte.

Cette procédure d'alerte foudre devra être régulièrement effectuée (nombre important de fiches remplies par an) par liaison téléphonique rendant pratiquement nulle la probabilité d'inflammation de zones explosibles sur l'aire de déchargement.

Ces fiches remplies régulièrement apporteront une bonne traçabilité des événements utiles lors d'investigations nécessaires après d'éventuels dysfonctionnements rencontrés. En cas de sinistres graves, ces éléments apportent une aide précieuse lors d'une enquête administrative ou judiciaire.

### **Mesure de prévention à mettre en place :**

A l'approche d'un orage, le dépotage et l'accès en toiture doivent être interdits ainsi que les interventions sur le réseau électrique et la présence de personnes à proximité des éventuelles descentes de paratonnerres. Cette prévention devra faire l'objet d'une information auprès du personnel et des sociétés extérieures au site, sur les risques de foudroiement direct et indirect.

La mise en place d'un abonnement METEORAGE ou d'un moulin à champ, n'est pas requise selon l'Analyse de Risque Foudre.

## 9. REALISATION DES TRAVAUX

La mise en œuvre des préconisations doit être réalisée par une société spécialisée et agréée



« Installation de paratonnerres et parafoudres ».

La qualité de l'installation des systèmes de protection est essentielle pour assurer une efficacité de la protection foudre. L'entreprise devra fournir son attestation Qualifoudre à la remise de son offre.

La marque Qualifoudre :

La marque QUALIFOUDRE identifie les sociétés compétentes dans le domaine de la foudre. Elle est attribuée depuis 2004 aux fabricants, aux bureaux d'études, aux installateurs et aux vérificateurs d'installations de protection.

Le label QUALIFOUDRE permet aux professionnels de la foudre de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

## 10. VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS

### 10.1 Vérification initiale

Dès la réalisation d'une installation de protection contre la foudre, une vérification finale destinée à s'assurer que l'installation est conforme aux normes doit être faite avant 6 mois et comporter :

- Nature, section et dimensions des organes de capture et de descente,
- Cheminement de ces différents organes,
- Fixation mécanique des conducteurs,
- Respect des distances de séparation,
- Existence de liaisons équipotentielles,
- Valeurs des résistances des prises de terre (par le maître d'œuvre),
- Etat de bon fonctionnement des têtes ionisantes pour les PDA (éventuels),
- Interconnexion des prises de terre entre elles.
- Vérification des parafoudres (câblage, section, ...).

Pour certaines, ces vérifications sont visuelles. Pour les autres, il faudra s'assurer des continuités électriques par des mesures (maître d'œuvre).

Le maître d'œuvre devra, au préalable, mettre à la disposition de l'inspecteur réalisant la vérification le dossier d'ouvrage exécuté (D.O.E.) correspondant aux travaux réalisés par ses soins : cheminements des liaisons de masses, implantation des parafoudres dans les armoires respectant toutes les recommandations de l'Etude Technique.

## 10.2 Vérifications périodiques

La NF EN 62 305-3 prévoit des vérifications périodiques en fonction du niveau de protection à mettre en œuvre sur la structure à protéger en présence de protection extérieure :

Niveau de protection	Inspection visuelle (année)	Inspection complète (année)	Inspection complète des systèmes critiques (année)
I et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE : Pour les structures avec risque d'explosion, une inspection complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer des essais une fois par an.  
Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

**Tableau 19 : D'après NF EN 62 305-3**

Les intervalles entre vérifications donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour le cas du site **BANQUE DE FRANCE de VIC LE COMTE (63)**, l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

Chaque vérification périodique doit faire l'objet d'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constatations et précisant les mesures correctives à prendre. Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts dans le système de protection contre la foudre, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais afin de maintenir l'efficacité optimale du système de protection contre la foudre.

### **Note importante :**

Les parafoudres sont des composants passifs que l'on finit souvent par oublier et sont rarement intégrés dans les opérations de maintenance des installations électriques.

## 10.3 Vérifications supplémentaires

Dans le cadre de l'application de la norme NF EN 62305-3, des vérifications supplémentaires des installations de protection contre la foudre peuvent être réalisées suite aux événements suivants :

- Travaux d'agrandissement du site,
- Forte période orageuse dans la région,
- Impact sur les installations protégées (procédure de vérification des compteurs de coups de foudre et établissement d'un historique),
- Impossibilité d'installer un système de comptage efficace, dès qu'un doute existe après une activité locale orageuse,
- Perturbations sur des contrôles/commandes ont été constatées, alors une vérification de l'état des dispositifs de protection contre les surtensions est nécessaire.

**Toutes ces vérifications devront être annotées dans la Notice de Vérification et Maintenance fournie en annexe. Il conviendra de faire réaliser une mise à jour de cette dernière, une fois l'installation effectuée.**

## 11. TABLEAU DE SYNTHÈSE

Installations/ Equipements	Travaux à mettre en œuvre
<b>EFFETS DIRECTS</b>	
<b>Bâtiment principal</b>	Installation d'un SPF <b>de niveau I</b> , conformément au § 6 de cette Etude Technique
<b>Canalisations</b>	Mise à la terre des canalisations selon le § 6.4.3
<b>EFFETS INDIRECTS</b>	
TGBT n°1 TGBT SURETE n°1 TGS n°1 Screening TGBT n°2 TGBT SURETE n°2 TGS n°2 Armoire production de froid restauration TGBT n°3	Mise en place de parafoudres <b>type 1+2 de niveau I+</b> : onde 10/350 µs, conformément au § 7 de cette étude technique
Onduleur sureté n°1 Onduleur n°1 Onduleur sureté n°2 Onduleur n°2 Centrale de détection Incendie Alimentation Eclairage Extérieur Alimentation Recharge Véhicule Electrique	Protection par parafoudres type 2 : onde 8/20 µs, In 5 kA minimum et Up < 1,5 kV, conformément au § 7 de cette étude technique
<b>Réseau Photovoltaïque</b>	Mise en place de parafoudres conformément au § 7 de cette étude technique
<b>Lignes de télécommunication</b>	Protection par parafoudres courant faible adapté, conformément au § 7.1 de cette étude technique.
<b>PREVENTION</b>	
<b>Ensemble du site</b>	Procédure à mettre en place et respecter en période orageuse

**Tableau 20: Tableau de synthèse**

Notre étude est construite sur la base que les installations (électriques, structurelles, mises à la terre, ...) sont conformes aux normes et législations en vigueur, qu'elles sont vérifiées et maintenues en état par le maître d'ouvrage.

**NOTA :**

« Une installation de protection contre la foudre, conçue et installée conformément aux présentes normes, ne peut assurer la protection absolue des structures, des personnes et des biens, et de l'Environnement. Néanmoins, l'application de celles-ci doit réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les équipements, les structures et les hommes ».

**ANNEXE 1**

**Note de calcul distance de séparation**

## CALCUL DE LA DISTANCE DE SEPARATION

### PDA 1

#### CALCUL de la DISTANCE de SEPARATION s

Niveau de protection	I
Coefficient Ki	0,08

Nombre de conducteurs de descente	4
Coefficient Kc	0,41

Coefficient Km Air	1
Coefficient Km Béton, Briques	0,5

Coefficient I	45 m
---------------	------

#### PDA

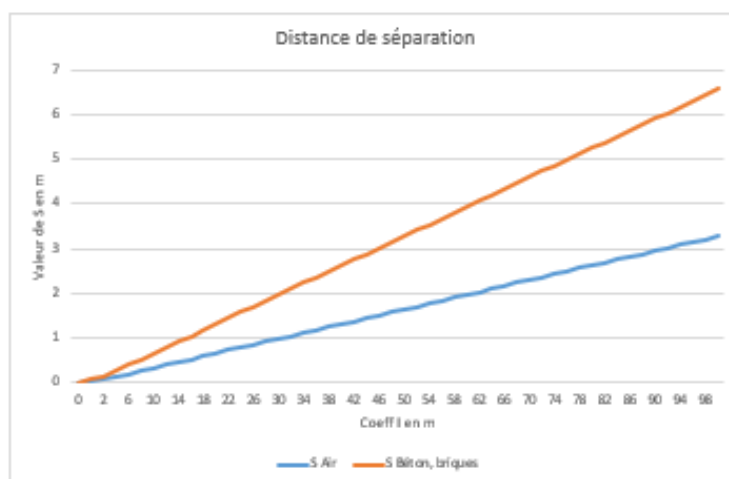
Niveau de protection	Ki
I	0,08
II	0,06
III	0,04
IV	0,04

Nombre de conducteurs de descente	Kc
1	1
2	0,75
3	0,6
4 et +	0,41

Matériau	Km
Air	1
Béton, Briques	0,5

Calcul de S Air max	1,476 m
Calcul de S Béton, Briques max	2,952 m

$$s = k_i \frac{k_c \cdot I}{k_m}$$



**NOTE:** La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente évacuant le courant de foudre et une masse conductrice voisine liée la terre. Pour qu'il y ait isolement au sens des étincelles dangereuses, il faut que la distance d séparant le système de protection contre la foudre de l'élément conducteur considéré, soit supérieur à s.

**PDA 2**

**CALCUL de la DISTANCE de SEPARATION s**

Niveau de protection	I
Coefficient Ki	0,08

Nombre de conducteurs de descente	4
Coefficient Kc	0,41

Coefficient Km Air	1
Coefficient Km Béton, Briques	0,5

Coefficient I	66 m
---------------	------

**PDA**

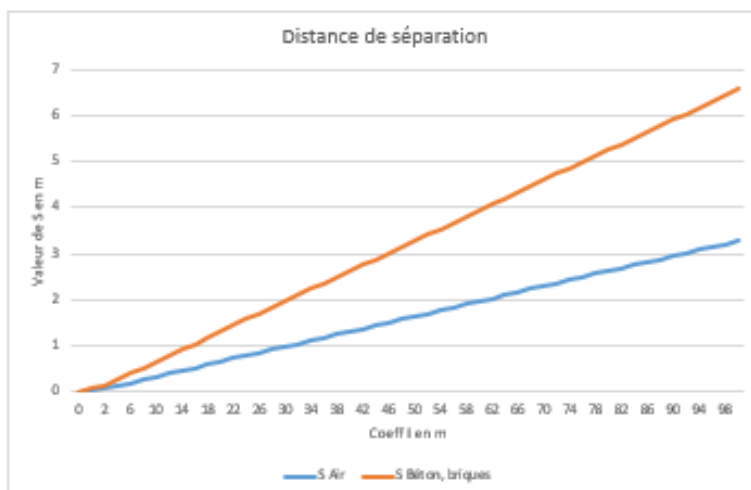
Niveau de protection	Ki
I	0,08
II	0,06
III	0,04
IV	0,04

Nombre de conducteurs de descente	Kc
1	1
2	0,75
3	0,6
4 et +	0,41

Matériau	Km
Air	1
Béton, Briques	0,5

Calcul de S Air max	2,165 m
Calcul de S Béton, Briques max	4,330 m

$$s = k_i \frac{k_c}{k_m} I$$



**NOTE:** La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente évacuant le courant de foudre et une masse conductrice voisine liée la terre. Pour qu'il y ait isolement au sens des étincelles dangereuses, il faut que la distance d séparant le système de protection contre la foudre de l'élément conducteur considéré, soit supérieur à s.



PDA 3 / 4 / 8

CALCUL de la DISTANCE de SEPARATION s

Niveau de protection	I
Coefficient Ki	0,08

Nombre de conducteurs de descente	4
Coefficient Kc	0,41

Coefficient Km Air	1
Coefficient Km Béton, Briques	0,5

Coefficient I	50 m
---------------	------

PDA

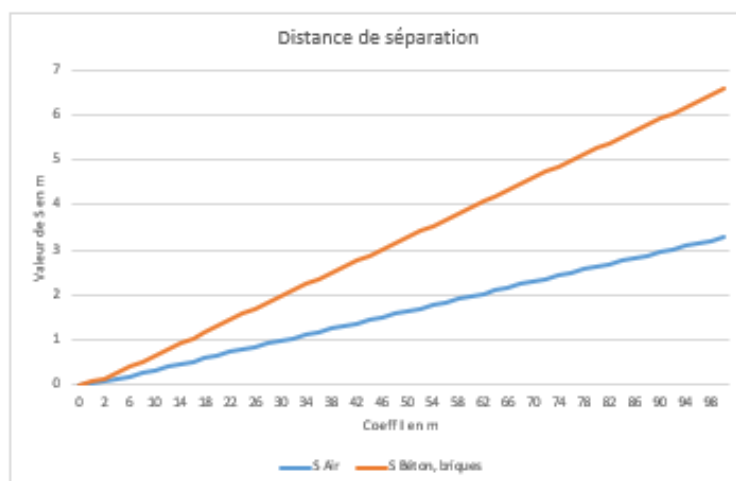
Niveau de protection	Ki
I	0,08
II	0,06
III	0,04
IV	0,04

Nombre de conducteurs de descente	Kc
1	1
2	0,75
3	0,6
4 et +	0,41

Matériau	Km
Air	1
Béton, Briques	0,5

Calcul de S Air max	1,640 m
Calcul de S Béton, Briques max	3,280 m

$$s = k_i \frac{k_c}{k_m} I$$



**NOTE:** La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente évacuant le courant de foudre et une masse conductrice voisine liée la terre. Pour qu'il y ait isolement au sens des étincelles dangereuses, il faut que la distance d séparant le système de protection contre la foudre de l'élément conducteur considéré, soit supérieur à s.

PDA 5 / 6

**CALCUL de la DISTANCE de SEPARATION s**

Niveau de protection	I
----------------------	---

Coefficient $K_i$	0,08
-------------------	------

Nombre de conducteurs de descente	4
-----------------------------------	---

Coefficient $K_c$	0,41
-------------------	------

Coefficient $K_m$ Air	1
-----------------------	---

Coefficient $K_m$ Béton, Briques	0,5
----------------------------------	-----

Coefficient $l$	40 m
-----------------	------

**PDA**

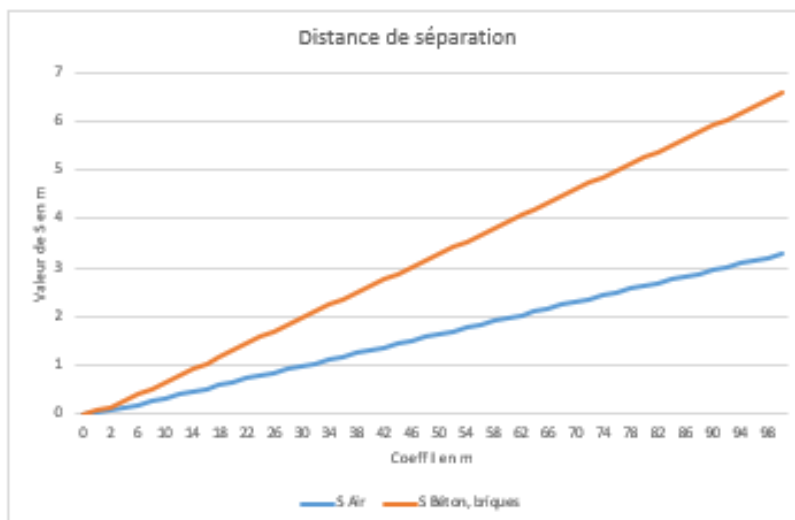
Niveau de protection	$K_i$
I	0,08
II	0,06
III	0,04
IV	0,04

Nombre de conducteurs de descente	$K_c$
1	1
2	0,75
3	0,6
4 et +	0,41

Matériau	$K_m$
Air	1
Béton, Briques	0,5

Calcul de $S$ Air max	1,312 m
Calcul de $S$ Béton, Briques max	2,624 m

$$s = k_i \frac{k_c}{k_m} l$$



**NOTE:** La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente évacuant le courant de foudre et une masse conductrice voisine liée la terre. Pour qu'il y ait isolement au sens des étincelles dangereuses, il faut que la distance d séparant le système de protection contre la foudre de l'élément conducteur considéré, soit supérieur à  $s$ .

PDA 7

CALCUL de la DISTANCE de SEPARATION s

Niveau de protection	IV
----------------------	----

Coefficient Ki	0,04
----------------	------

Nombre de conducteurs de descente	4
-----------------------------------	---

Coefficient Kc	0,41
----------------	------

Coefficient Km Air	1
--------------------	---

Coefficient Km Béton, Briques	0,5
-------------------------------	-----

Coefficient l	30 m
---------------	------

PDA

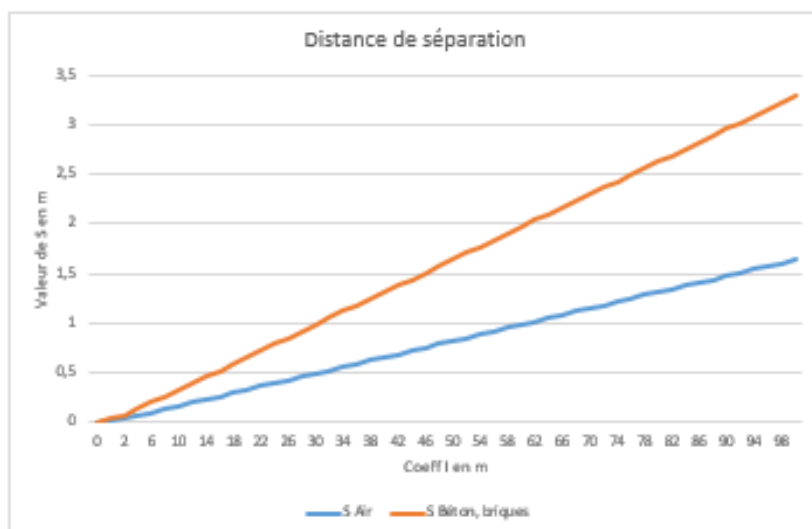
Niveau de protection	Ki
I	0,08
II	0,06
III	0,04
IV	0,04

Nombre de conducteurs de descente	Kc
1	1
2	0,75
3	0,6
4 et +	0,41

Matériau	Km
Air	1
Béton, Briques	0,5

Calcul de S Air max	0,492 m
Calcul de S Béton, Briques max	0,984 m

$$s = k_i \frac{k_c}{k_m} l$$



**NOTE:** La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente évacuant le courant de foudre et une masse conductrice voisine liée la terre. Pour qu'il y ait isolement au sens des étincelles dangereuses, il faut que la distance d séparant le système de protection contre la foudre de l'élément conducteur considéré, soit supérieur à s.

**ANNEXE 2**



**Notice de Vérification et de Maintenance**

# NOTICE DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE

## IMPRIMERIE BANQUE DE FRANCE Projet Refondation

**VIC-LE-COMTE (63)**



Rédacteur	Vérification	Révision
Nom : <b>Patrick BOULEZ</b> Date : 11/03/2021 Visa 	Nom : <b>Philippe JONCOURT</b> Date : 23/03/2021 Visa 	<b>A</b>

INDELEC SUD-EST  
600, rue Maison Rose – ZAC II de Mornant  
MORNANT 69440  
Tél : 04 78 48 37 37 – Fax : 04 78 48 37 38 – email : [sud-est@indelec.com](mailto:sud-est@indelec.com)  
SAS au capital de 500 000 € - RCS LYON 431 425 503 – SIRET 431 425 503 00023 – APE 4321A  
TVA FR 89 431 425 503  
Centres techniques à Avignon - Bordeaux - Douai - Lyon - Paris – Rennes – Strasbourg  
[www.indelec.fr](http://www.indelec.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. ORDRES DES VERIFICATIONS .....</b>	<b>4</b>
1.1 PROCEDURE DE VERIFICATION .....	4
1.2 VERIFICATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE .....	4
1.3 VERIFICATIONS VISUELLES.....	4
1.4 VERIFICATIONS COMPLETES .....	5
1.5 DOCUMENTATION DE LA VERIFICATION .....	6
<b>2. MAINTENANCE .....</b>	<b>7</b>
2.1 REMARQUES GENERALES.....	7
2.2 PROCEDURE DE MAINTENANCE.....	8
2.3 DOCUMENTATION DE MAINTENANCE.....	8
<b>3. DESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE.....</b>	<b>9</b>
3.1 INSTALLATIONS EXTERIEURES DE PROTECTION CONTRE LA Foudre (I.E.P.F) .....	9
3.1.1 <i>Implantations des SPF</i> .....	9
3.1.1 <i>Caractéristiques des dispositifs de capture</i> .....	10
3.1.2 <i>Mise à la terre des canalisations</i> .....	10
3.2 INSTALLATIONS INTERIEURES DE PROTECTION CONTRE LA Foudre (I.I.P.F) .....	11
<b>4. NOTICE DE VERIFICATION .....</b>	<b>13</b>
4.1 NOTICES DE VERIFICATION DES SYSTEMES DE PROTECTION Foudre (SPF) .....	13
4.2 NOTICE DE VERIFICATION DES PARAFoudRES.....	15
<b>5. CARNET DE BORD .....</b>	<b>16</b>

## TABLE DES MODIFICATIONS

Rév	Chrono secrétariat	Date	Objet
A	25 559	11/03/2021	Notice de vérification et de maintenance

## GLOSSAIRE

**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**EIPS** : Equipements Importants Pour la Sécurité

**SPF** : Système de Protection contre la Foudre

**IEPF** : Installation Extérieure de Protection contre la Foudre

**IIPF** : Installation Intérieure de Protection contre la Foudre

## **1. ORDRES DES VERIFICATIONS**

### **1.1 Procédure de vérification**

Le but des vérifications est de s'assurer que le système est conforme aux normes en vigueur.

Elles comprennent la vérification de la documentation technique, les vérifications visuelles, les vérifications complètes et la documentation de ces inspections.

### **1.2 Vérification de la documentation technique**

Il y a lieu de vérifier la documentation technique totalement, pour s'assurer de la conformité à la série des normes NF EN 62305 et de la cohérence avec les schémas d'exécution.

### **1.3 Vérifications visuelles**

Il convient d'effectuer des vérifications visuelles pour s'assurer que :

- la conception est conforme aux normes NF EN 62305, NF C 17102 et NF EN 62561-x (avec x de 1 à 7),
- le Système de Protection Foudre est en bon état,
- les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité,
- aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol,
- les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles),
- tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place,
- aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire,
- aucun dommage du système de protection des parafoudres et des fusibles n'est relevé,
- l'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués,
- les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts,
- les distances de séparation sont maintenues,
- l'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles et des parafoudres ont été contrôlés et testés.



#### **1.4 Vérifications complètes**

La vérification complète et les essais des SPF comprennent une inspection visuelle complétée par :

- les essais de continuité des parties non visibles lors de la vérification initiale et qui ne peuvent être contrôlées par vérification visuelle ultérieurement ;
- les valeurs de résistance de la prise de terre. Il convient d'effectuer des mesures de terre isolées ou associées et d'enregistrer les valeurs dans un rapport de vérification du SPF.
- Le contrôle de la partie active des têtes des Paratonnerres à Dispositifs d'Amorçages.
- La résistance de chaque électrode de terre et si possible, la résistance de la prise de terre complète.

Il convient de mesurer chaque prise de terre locale à partir de la borne d'essai en position ouverte (mesure isolée).

Si la valeur de la résistance globale de la prise de terre excède 10  $\Omega$ , un contrôle est effectué pour vérifier que la prise de terre soit conforme.

Si la valeur de la résistance de la prise de terre s'est sensiblement accrue, des recherches sont effectuées pour en déterminer les raisons et prendre les mesures nécessaires.

Pour les prises de terre dans des sols rocailleux, il convient de se conformer au chapitre E.5.4.3.5 de la norme NF EN 62305. La valeur de 10  $\Omega$  n'est pas applicable dans ce cas.

b) Les résultats des contrôles visuels des connexions des conducteurs et jonctions ou leur continuité électrique.

Si la prise de terre n'est pas conforme à ces exigences ou si le contrôle de ces exigences n'est pas possible, faute d'informations, il convient d'améliorer la prise de terre par des électrodes complémentaires ou par l'installation d'un nouveau réseau de terre.

### **1.5 Documentation de la vérification**

Le carnet de bord joint en chapitre 5, retrace l'historique des vérifications périodiques destinées à l'inspecteur, et comporte la nature des vérifications (mesure de continuité, de la résistance des terres, vérification à la suite d'un accident, type de vérification : visuelle ou complète), ainsi que les méthodes d'essai et les résultats des données obtenues.

Il est recommandé que l'inspecteur élabore un rapport qui sera conservé avec les rapports de conceptions, de maintenances et de vérifications antérieurs.

Il convient que le rapport de vérification du Système de Protection Foudre comporte les informations suivantes :

- les conditions générales des conducteurs de capture et des autres composants de capture ;
- le niveau général de corrosion et de la protection contre la corrosion ;
- la sécurité des fixations des conducteurs et des composants ;
- les mesures de la résistance de la prise de terre ;
- les écarts par rapport aux normes ;
- la documentation sur les modifications et les extensions du système et de la structure. De plus, les schémas d'installation et de conception ont lieu d'être revus ;
- les résultats des essais effectués.

## 2. MAINTENANCE

Il convient de vérifier régulièrement le SPF afin de s'assurer qu'il n'est pas détérioré et qu'il continue à satisfaire aux exigences pour lesquelles il a été conçu. Il convient que la conception d'un SPF détermine la maintenance nécessaire et les cycles de vérification conformément au Tableau suivant.

Niveau de protection	Inspection visuelle (année)	Inspection complète (année)	Inspection complète des systèmes critiques (année)
I et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une inspection complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer des essais une fois par an.  
Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

**Tableau 21 : Périodicité selon le niveau de protection.**

Les intervalles entre inspections donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour le cas du site **BANQUE DE FRANCE** sur la commune de **VIC LE COMTE (63)** l'arrêté du 4 Octobre 2010 modifié précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

### 2.1 Remarques générales

Les composants du SPF perdent de leur efficacité au cours des ans en raison de la corrosion, des intempéries, des chocs mécaniques et des impacts de foudre.

Il y a lieu que l'inspection et la maintenance soient faites par un organisme agréé **Qualifoudre**.

Pour effectuer la maintenance et les vérifications du système de protection, il convient de coordonner les deux programmes, vérification et maintenance.

La maintenance d'un système de protection est importante même si le concepteur du SPF a pris des précautions particulières pour la protection contre la corrosion et a dimensionné les composants en fonction de l'exposition particulière contre les dommages de la foudre et les intempéries, en complément des exigences des normes NF EN 62 305 et NF C 17102.

Il convient que les caractéristiques mécaniques et électriques d'un système de protection soient maintenues toute la durée de sa vie afin de satisfaire aux exigences des normes.

Si des modifications sont effectuées sur le bâtiment ou sur l'équipement ou si sa vocation est modifiée, il peut être nécessaire de modifier le système de protection.

Si une vérification montre que des réparations sont nécessaires, celles-ci seront exécutées sans délai et ne peuvent être reportées à la révision suivante.

## **2.2 Procédure de maintenance**

Le site **BANQUE DE FRANCE** sur la commune de **VIC LE COMTE (63)** doit établir des programmes de vérifications périodiques pour tous les SPF.

La fréquence des procédures de maintenance dépend :

- de la dégradation liée à la météorologie et à l'environnement ;
- de l'exposition au danger de foudre ;
- du niveau de protection donné à la structure.

**Une inspection visuelle est obligatoire tous les ans et une inspection complète doit être faite tous les deux ans.**

Le carnet de bord comporte un programme de maintenance, listant les vérifications de manière que la maintenance soit régulièrement suivie et comparée avec les vérifications antérieures.

Le programme de maintenance comporte les informations suivantes :

- vérification de tous les conducteurs et composants du SPF ;
- vérification de la continuité électrique de l'installation ;
- mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre ;
- vérification des parafoudres ;
- re-fixation des composants et des conducteurs ;
- vérification de l'efficacité du système après modifications ou extensions de la structure et de ses installations.

## **2.3 Documentation de maintenance**

Il convient que des enregistrements complets soient effectués lors des procédures de maintenance et qu'ils comportent les actions correctives prises ou à prendre.

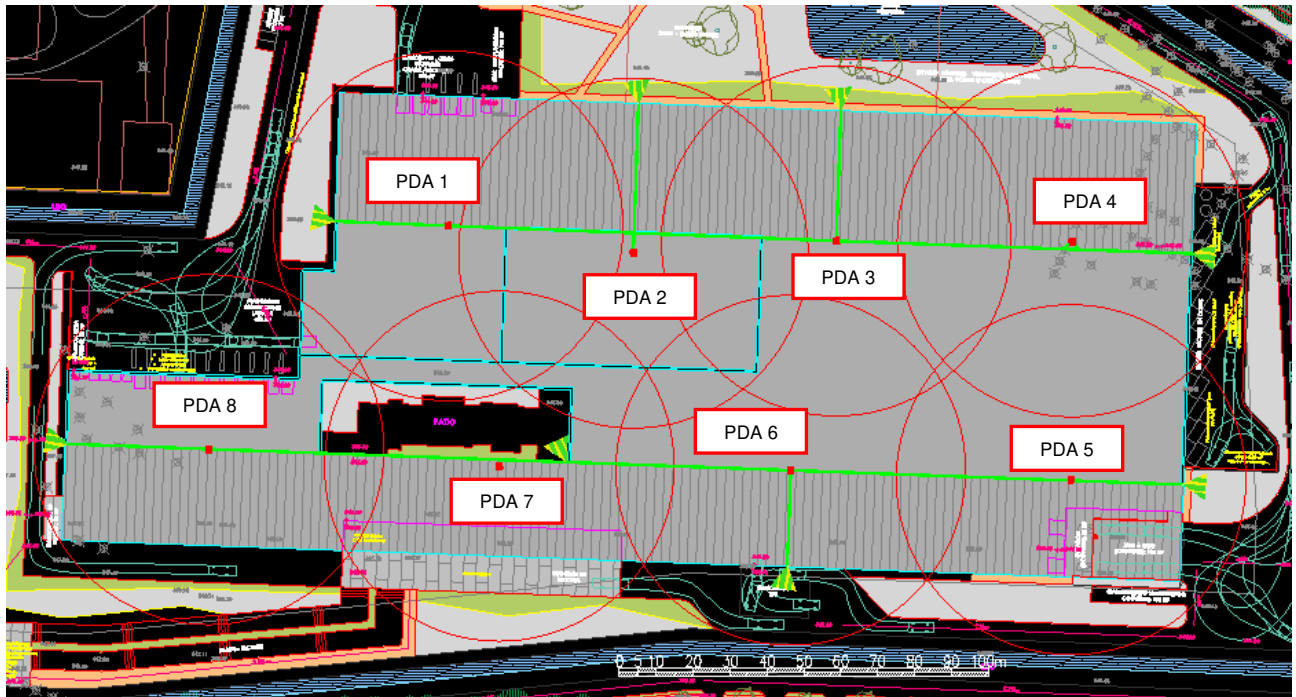
Ces enregistrements fournissent des moyens d'évaluation des composants et de l'installation du SPF.

Il convient que ces enregistrements servent de base pour la révision et la modernisation des programmes de maintenance du SPF et qu'ils soient conservés avec les rapports de conception et de vérification.

### 3. DESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE





#### 3.1 Installations Extérieures de Protection contre la foudre (I.E.P.F)

##### 3.1.1 Implantations des SPF



**Plan 2: Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre**

**Légende :**

	Rayon de protection 47,4 m (réduction des 40% appliquée)		PDA sur mât de 5 m
	Prise de terre à créer		Conducteur de descente à créer

**Tableau 22 : Légende des I.E.P.F à installer**

**3.1.1** Caractéristiques des dispositifs de capture

	PDA 1	PDA 2	PDA 3	PDA 4
<b>Avance à l'amorçage</b>	60 µs	60 µs	60 µs	60 µs
<b>Hauteur</b>	5 m	5 m	5 m	5 m
<b>Niveau de protection</b>	1	1	1	1
<b>Rayon de protection</b>	47,4 m	47,4 m	47,4 m	47,4 m
<b>Distance de séparation</b>	1,5 m	2,2 m	1,7 m	1,7 m

	PDA 5	PDA 6	PDA 7	PDA 8
<b>Avance à l'amorçage</b>	60 µs	60 µs	60 µs	60 µs
<b>Hauteur</b>	5 m	5 m	5 m	5 m
<b>Niveau de protection</b>	1	1	1	1
<b>Rayon de protection</b>	47,4 m	47,4 m	47,4 m	47,4 m
<b>Distance de séparation</b>	1,4 m	1,4 m	0,5 m	1,7 m

**Tableau 23 : Caractéristiques des dispositifs de capture**

**3.1.2** Mise à la terre des canalisations

Localisation	Section du conducteur	Etat	Résultat
	mm <sup>2</sup>		
	mm <sup>2</sup>		
	mm <sup>2</sup>		
	mm <sup>2</sup>		

**Tableau 24 : Mise à la terre des canalisations**

### 3.2 Installations Intérieures de Protection contre la Foudre (I.I.P.F)

Caractéristiques des parafoudres mis en œuvre :

Bâtiment	Armoire	Type	Marque - réf	Up (kV)	In- (kA)	Iimp-I <sub>max</sub> (kA)	Dispositif de déconnexion
POSTE HT/BT n°1	TGBT n°1	1+2					
	TGBT SURETE n°1	1+2					
	TGS n°1						
	TD Screening	1+2					
	Alimentation Eclairage Extérieur	2					
	Alimentation Recharge Véhicule électrique	2					
POSTE HT/BT n°2	TGBT n°1	1+2					
	TGBT SURETE n°1	1+2					
	TGS n°1	1+2					
	Armoire production de froid restauration	1+2					
	Alimentation Eclairage Extérieur	2					
	Alimentation Recharge Véhicule électrique	2					
POSTE HT/BT n°3	TGBT n°3 SECOURU	1+2					
	TGBT n°3 NON SECOURU	1+2					
	Alimentation Eclairage Extérieur	2					
	Alimentation Recharge Véhicule électrique	2					

Bâtiment	Armoire	Type	Marque - réf	Up (kV)	In- (kA)	Iimp- Imax (kA)	Dispositif de déconnexion
Onduleur sureté n°1	Poste HT/BT n°1	2					
Onduleur n°1	Poste HT/BT n°1	2					
Onduleur sureté n°2	Poste HT/BT n°2	2					
Onduleur n°2	Poste HT/BT n°1	2					
Ensemble du site	Centrale de détection Incendie	2					
Ensemble du site	Réseau Photovoltaïque	-					
Ensemble du site	Répartiteur FT	D1					

Tableau 25 : Liste des parafoudres



## 4. NOTICE DE VERIFICATION

### 4.1 Notices de vérification des Systèmes de Protection Foudre (SPF)

#### FICHE CONTROLE PDA

Numéro du PDA : .....

BATIMENT PROTEGE :

#### CARACTERISTIQUES PDA

Modèle : .....

Marque : .....

Hauteur du mât : .....

Avance à l'amorçage: .....

Testable à distance :

Oui  Non

Résultat du test de la tête :

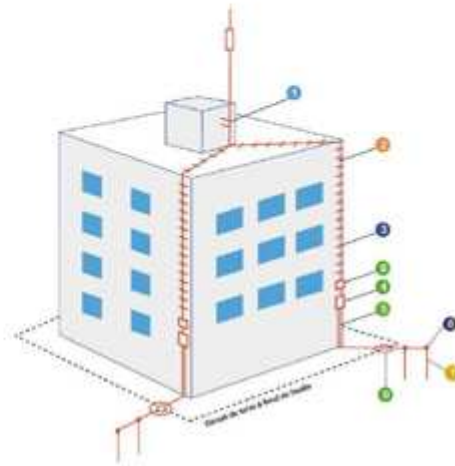
Positif  Négatif

Nombre de conducteur de descente : .....

Niveau de protection :

I  II  III  IV

Rayon de protection : ..... (m)



#### ✓ INSPECTION VISUELLE :

##### 1- Etat des composants du dispositif de capture :

Etat visuel d'ensemble :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Etat des composants :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Etat du mât du paratonnerre :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Etat des ancrages :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Etat des connexions :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....

##### 2- Nature et composition des conducteurs de descentes :

Type et matériau :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Présence de joints de contrôle:	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Cheminement du conducteur de descente:	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Raccordement au dispositif de capture :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....
Continuité des conducteurs de descente :	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	.....

**3- Installation et état des conducteurs de descentes :**

- Rayons de courbure des coudes des conducteurs :  Conforme  Non-conforme .....
- Etat des connexions :  Conforme  Non-conforme .....
- Fixation du conducteur de descente (3 par m) :  Conforme  Non-conforme .....
- Croisement avec des canalisations électriques :  Conforme  Non-conforme .....
- Connexions équipotentielles avec les dispositifs internes et les plans de masses ou de terre :  
 Conforme  Non-conforme .....
- Distance de séparation par rapport aux masses métalliques : ..... (m)  
 Conforme  Non-conforme .....
- Protection mécanique du conducteur de descente au niveau du sol ou gaine isolée :  
 Conforme  Non-conforme .....
- Compteur de coup de foudre :  Conforme  Non-conforme .....
- Nombre d'impact relevé: .....
- Pancarte d'avertissement:  Présente  Absente .....

**4- Prise de terre :**

**Appareil utilisé pour les mesures :** .....

Constitution :  Conforme  Non-conforme .....

Etat :  Conforme  Non-conforme .....

Prise de terre de type :  
 A  B .....

Valeur des prises de terre de type A (Ohms) :


Valeur de la prise de terre de type B : .....(Ohms)  
 Conforme  à Améliorer .....

Présence du piquet de terre :  
 Conforme  Non-conforme .....

**RESULTAT DE LA VERIFICATION :**

.....

.....

**ACTIONS CORRECTIVES :**

.....

.....

**4.2 Notice de vérification des parafoudres**

➤ **Description de l'équipement à vérifier**

**FICHE CONTROLE DES PARAFOUDRES**

Nom de l'armoire : .....

Photos : .....

EQUIPEMENTS PROTEGES :

**CARACTERISTIQUES PARAFOUDRES**

Régime de Neutre : .....

Marque : .....

- Tétra
- Tri
- Mono

Type 1  Type 3

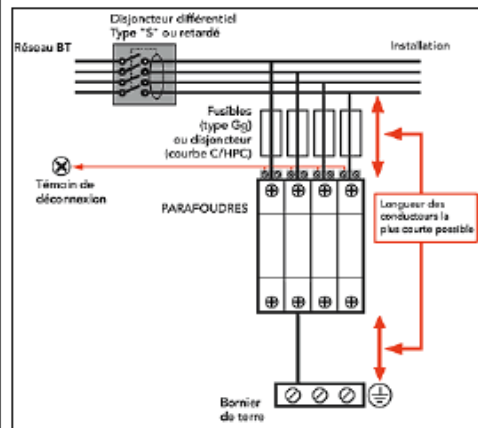
Type 2

Up : .....kV

Uc : .....V

Pour type 1 :  
I<sub>imp</sub> : .....kA

Pour type 2 ou 3 :  
In : .....kA  
Imax : .....kA



INSPECTION VISUELLE :

- Règle des 50 cm respectée  OUI  NON .....
- Section des câbles respectée  OUI  NON .....
- Signalisation du défaut du parafoudre  OUI  NON .....
- Présence étiquette  OUI  NON .....
- Dispositif de coupure associé existant  OUI  NON .....
- Sélectivité  OUI  NON .....
- Calibre Disjoncteur Armoire : .....
- Calibre Disjoncteur/Fusible PRF : .....
- Présence fusible dans PF  OUI  NON .....

RESULTAT DE LA VERIFICATION :

\_\_\_\_\_

ACTIONS CORRECTIVES :

\_\_\_\_\_

## 5. CARNET DE BORD



N° 071179534036

# INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre CARNET DE BORD

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse de l'Établissement :

### CARNET DE BORD

Ce carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Établissement.

Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Établissement.

Il ne peut sortir de l'Établissement ni être détruit lorsqu'il est remplacé par un autre carnet de bord.

**Renseignements sur l'Etablissement**

---

Nature de l'activité : .....

N° de classification INSEE : .....

à la date du : ..... ; Type : ..... ; Catégorie : .....

Classement de l'Etablissement à la date du : ..... ; Type : ..... ; Catégorie : .....

à la date du : ..... ; Type : ..... ; Catégorie : .....

---

Pouvoirs Publics exerçant le contrôle de l'Etablissement :

Inspection { .....  
Du { .....  
.....

Commission { .....  
De { .....  
.....

DRE { .....  
.....  
.....

Personne responsable de la surveillance des installations :

NOM	QUALITE	DATE D'ENTREE EN FONCTION

## HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

### I - DEFINITION DES BESOINS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR / N° QUALIFOUDRE
10/03/2021	Analyse du Risque Foudre	Indelec Sud-Est	P.BOULEZ 051166662003

### II – ETUDE TECHNIQUE DES PROTECTIONS ET NOTICE DE CONTROLE ET DE MAINTENANCE

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR / N° QUALIFOUDRE
11/03/2021	Etude technique foudre	Indelec Sud-Est	P.BOULEZ 051166662003

Les installations de protection sont décrites dans le rapport initial, leurs modifications sont signalées dans les rapports suivants.

### III – INSTALLATION DES PROTECTIONS

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR / N° QUALIFOUDRE

IV- VERIFICATIONS PERIODIQUES & MAINTENANCE

## Installation Extérieure de Protection Foudre (I.E.P.F)

NATURE DE LA VERIFICATION					RESULTATS DE LA VERIFICATION		VERIFICATEUR
Date	Type de protection	Vérification de tous les conducteurs et composants du SPF (test de l' électronique pour les PDA)	Vérification de la continuité électrique de l' installation	Mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre	Indiquer les valeurs obtenues ou les constations faites Référence des rapports	Actions prises ou à prendre	Nom et Qualité de la personne qui a effectué la vérification ou N° <b>QUALIFOUDRE</b>

## Installation Intérieure de Protection Foudre (I.I.P.F)

La vérification des parafoudres type 1 et type 2 se font, tout d'abord, **visuellement** tous **les ans** (signalisation qui donne l'état du parafoudre, lire la notice du constructeur pour connaître la méthode de signalisation utilisée), et la **vérification plus complète** nécessitant le démontage des parafoudres tous les **2 ans** (valise test).

La maintenance doit être faite dès qu'un parafoudre est défectueux, et dès qu'un composant ou un conducteur n'est plus ou mal fixé.

La vérification de l'efficacité du système doit être effectuée après chaque modification ou extension de la structure et de ses installations.

### **A) Cas des parafoudres à modules déconnectables**

- Ouvrir le disjoncteur associé aux parafoudres.
- Enlever le module déconnectable hors service.
- Mettre en place un nouveau module.
- Vérifier la fonction test du disjoncteur.
- Fermer le disjoncteur.
- Vérifier la signalisation (\*) des parafoudres (parafoudre en service).

(\*) Signalisation qui donne l'état du parafoudre (lire la notice du constructeur pour connaître la méthode de signalisation utilisée).

### **B) Parafoudres non déconnectables**

- Consigner l'armoire électrique (ouverture du disjoncteur général de l'armoire et des disjoncteurs secondaires).
- Ouvrir le disjoncteur associé aux parafoudres.
- Enlever le parafoudre défectueux.
- Mettre en place un nouveau parafoudre.
- Vérifier la fonction test du disjoncteur.
- Fermer le disjoncteur.
- Vérifier la signalisation des parafoudres (parafoudre en service).
- Enlever la consignation de l'armoire (fermer le disjoncteur général, réenclencher les disjoncteurs secondaires un par un).



**ANNEXE 3**

**Lexique**

<b>Armatures d'acier interconnectées</b>	Armatures d'acier à l'intérieur d'une structure, considérées comme assurant une continuité électrique.
<b>Barre d'équipotentialité</b>	Barre permettant de relier à l'installation de protection contre la foudre les équipements métalliques, les masses, les lignes électriques et de télécommunications et d'autres câbles.
<b>Borne ou barrette de coupure</b>	Dispositif conçu et placé de manière à faciliter les essais et mesures électriques des éléments de l'installation de protection contre la foudre.
<b>Conducteur (masse) de référence</b>	Système de conducteurs servant de référence de potentiel à d'autres conducteurs. On parle souvent du "zéro volt".
<b>Conducteur d'équipotentialité</b>	Conducteur permettant d'assurer l'équipotentialité.
<b>Conducteur de descente</b>	Conducteur chargé d'écouler à la terre le courant d'un coup de foudre direct. Il relie le dispositif de capture au réseau de terre.
<b>Conducteur de protection (PE)</b>	Conducteur destiné à relier les masses pour garantir la sécurité des personnes contre les chocs électriques.
<b>Coup de foudre</b>	Impact simple ou multiple de la foudre au sol.
<b>Coup de foudre direct</b>	Impact qui frappe directement la structure ou son installation de protection contre la foudre.
<b>Coup de foudre indirect</b>	Impact qui frappe à proximité de la structure et entraînant des effets conduits et induits dans et vers la structure.
<b>Couplage</b>	Mode de transmission d'une perturbation électromagnétique de la source à un circuit victime.
<b>Dispositif de capture</b>	Partie de l'installation extérieure de protection contre la foudre destinée à capter les coups de foudre directs.
<b>Distance de séparation</b>	Distance minimale entre deux éléments conducteurs à l'intérieur de l'espace à protéger, telle qu'aucune étincelle dangereuse ne puisse se produire entre eux.
<b>Effet de couronne ou Corona</b>	Ensemble des phénomènes d'ionisation liés au champ électrique au voisinage d'un conducteur ou d'une pointe.

**Effet réducteur**

Réduction des perturbations HF par la proximité du conducteur victime avec la masse. L'effet réducteur est le rapport de l'amplitude de la perturbation collectée par un câble non blindé ou loin des masses à celle collectée par le même câble blindé ou installé contre un conducteur de masse.

**Electrode de terre**

Élément ou ensemble d'éléments de la prise de terre assurant un contact électrique direct avec la terre et dissipant le courant de décharge atmosphérique dans cette dernière.

**Equipements métalliques**

Éléments métalliques répartis dans l'espace à protéger, pouvant écouler une partie du courant de décharge atmosphérique tels que canalisations, escaliers, guides d'ascenseur, conduits de ventilation, de chauffage et d'air conditionné, armatures d'acier interconnectées.

**Etincelle dangereuse (étincelage)**

Décharge électrique inadmissible, provoquée par le courant de décharge atmosphérique à l'intérieur du volume à protéger.

**Foudre**

Décharge électrique aérienne, accompagnée d'une vive lumière (éclair) et d'une violente détonation (tonnerre).

**Installation de Protection contre la Foudre (I.P.F.)**

Installation complète, permettant de protéger une structure contre les effets de la foudre. Elle comprend à la fois une installation extérieure (I.E.P.F.) et une installation intérieure de protection contre la foudre (I.I.P.F.)

**Liaison équipotentielle**

Éléments d'une installation réduisant les différences de potentiels entre masse et élément conducteur.

**Mode commun (MC)**

Un courant de mode commun circule dans le même sens sur tous les conducteurs d'un câble. La différence de potentiels (d.d.p.) de MC d'un câble est celle entre le potentiel moyen de ses conducteurs et la masse. Le mode commun est aussi appelé mode longitudinal parallèle ou asymétrique.

**Mode différentiel (MD)**

Un courant de mode différentiel circule en opposition de phase sur les deux fils d'une liaison filaire, il ne se referme donc pas dans la masse. Une différence de potentiels (d.d.p.) de MD se mesure entre le conducteur signal et son retour. Le mode différentiel est aussi appelé mode normal, symétrique ou série.

**Niveau de protection**

Terme de classification d'une installation de protection contre la foudre exprimant son efficacité.

**Parafoudre ou parasurtenseur**

Dispositif destiné à limiter les surtensions transitoires et à dériver les ondes de courant entre deux éléments à l'intérieur de l'espace à protéger, tels que les éclateurs ou les dispositifs semi-conducteurs.

**Paratonnerre**

Appareil destiné à préserver les bâtiments contre les effets directs de la foudre.

**P.D.A**

Paratonnerre équipé d'un système électrique ou électronique générant une avance à l'amorçage. Ce gain moyen s'exprime en microseconde.

**Point d'impact**

Point où un coup de foudre frappe la terre, une structure ou une installation de protection contre la foudre.

**Prise de terre**

Partie de l'installation extérieure de protection contre la foudre destinée à conduire et à dissiper le courant de décharge atmosphérique à la terre.

**Régime de neutre**

Il caractérise le mode de raccordement à la terre du neutre du secondaire du transformateur source et les moyens de mise à la terre des masses de l'installation. Il est défini par deux lettres :

- La première indique la position du neutre par rapport à la terre :

**I** : neutre isolé ou relié à la terre à travers une impédance

**T** : neutre directement à la terre

- La deuxième précise la nature de la liaison masse-terre :

**T** : masses reliées directement à la terre (en général à une prise de terre distincte de celle du neutre)

**N** : masses reliées au point neutre, soit par l'intermédiaire d'un conducteur de protection lui-même relié à la prise de terre du neutre (**N-S**), soit par l'intermédiaire du conducteur de neutre lui-même (**N-C**).

**Réseau de masse**

Ensemble des conducteurs d'un site reliés entre eux. Il se compose habituellement des conducteurs de protection, des bâtis, des chemins de câbles, des canalisations et des structures métalliques.

**Réseau de terre**

Ensemble des conducteurs enterrés servant à écouler dans la terre les courants externes en mode commun. Un réseau de terre doit être unique, équipotentiel et maillé.

**Résistance de terre**

Résistance entre un réseau de terre et un "point de référence suffisamment éloigné". Exprimée en Ohms ( $\Omega$ ), elle n'a pas, contrairement au maillage des masses, d'influence sur l'équipotentialité du site.

**Surface équivalente**

Surface de sol plat qui recevrait le même nombre d'impacts que la structure ou le bâtiment en question. Cette surface est toujours plus grande que la seule emprise au sol de l'ensemble à protéger. On la détermine en pratique en entourant fictivement le périmètre de cet ensemble par une bande horizontale, dont la largeur est égale à trois fois sa hauteur. Elle peut ensuite être corrigée en tenant compte des objets environnants : arbres, autres structures, susceptibles de dévier un coup de foudre vers eux.

**Surtension**

Variation importante de faible durée de la tension.

**Tension de mode commun**

Tension mesurée entre deux fils interconnectés et un potentiel de référence (voir mode commun).

**Tension différentielle**

Tension mesurée entre deux fils actifs (voir mode différentiel).

**Tension résiduelle d'un parafoudre**

Tension qui apparaît sur une sortie d'un parafoudre pendant le passage du courant de décharge.

**TGBT**

Tableau Général Basse Tension

**Traceur**

Predécharge progressant à travers l'air et formant un canal faiblement ionisé.